



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 11.07.2002
COM(2002) 352 final/2

CORRIGENDUM

Annule et remplace la page 6 (3ème §) du
COM(2002)352 final du 03.07.2002.
Concerne les 11 versions linguistiques

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSISTANCE MACROFINANCIERE AUX PAYS
TIERS EN 2001**

LISTE DES ABREVIATIONS

AC	Accord de confirmation
AMF	Aide macrofinancière
ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine
ASA	Accord de stabilisation et d'association
BEI	Banque européenne d'investissement
CAMEL	Capital, assets, management, earnings, liquidity (paramètres utilisés dans le système international de notation des banques)
CE	Communauté européenne
DEM	Mark allemand
EUR	Euros
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FESAL	Prêt à l'ajustement structurel pour les entreprises et le secteur financier
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (ex-FASR)
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
MEDC	Mécanisme élargi de crédit du FMI
NEI	Nouveaux États indépendants
OMC	Organisation mondiale du commerce
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
RFY	République fédérale de Yougoslavie
SCE	Système de caisse d'émission
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION.....	6
II.	APERÇU GÉNÉRAL.....	7
1.	Contexte.....	7
2.	Assistance macrofinancière en 2001	7
a)	Nouvelles décisions.....	7
b)	Décaissements.....	7
c)	Remboursements et montants non versés	8
3.	Tendances et perspectives en matière d'assistance macrofinancière.....	8
4.	Partage des charges.....	14
III.	ALBANIE	15
1.	Résumé	15
2.	Résultats macroéconomiques.....	16
3.	Réformes structurelles	17
4.	Mise en œuvre de l'assistance macrofinancière	18
IV.	ARMÉNIE	19
1.	Résumé	19
2.	Résultats macroéconomiques.....	19
3.	Réformes structurelles	20
4.	Mise en œuvre de l'assistance financière exceptionnelle.....	21
V.	BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	22
1.	Résumé	22
2.	Résultats macroéconomiques.....	23
3.	Réformes structurelles	23
4.	Mise en œuvre de l'assistance macrofinancière	24
VI.	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE (Kosovo).....	26
1.	Résumé	26
2.	Résultats macroéconomiques.....	27
3.	Réformes structurelles	27
4.	Mise en œuvre de l'assistance financière exceptionnelle.....	29

VII.	République fédérale de Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	30
1.	Résumé	30
2.	Résultats macroéconomiques.....	31
3.	Réformes structurelles	32
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	32
VIII.	ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE.....	34
1.	Résumé	34
2.	Résultats macroéconomiques.....	35
3.	Réformes structurelles	36
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	36
IX.	GÉORGIE	38
1.	Résumé	38
2.	Résultats macroéconomiques.....	39
3.	Réformes structurelles	39
4.	Mise en oeuvre de l'assistance financière exceptionnelle.....	40
X.	MOLDAVIE	41
1.	Résumé	41
2.	Résultats macroéconomiques.....	42
3.	Réformes structurelles	43
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	43
XI.	ROUMANIE	44
1.	Résumé	44
2.	Résultats macroéconomiques.....	45
3.	Réformes structurelles	46
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	46
XII.	TADJIKISTAN	48
1.	Résumé	48
2.	Résultats macroéconomiques.....	49
3.	Réformes structurelles	49
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	50

XIII.	UKRAINE	51
1.	Résumé	51
2.	Résultats macroéconomiques.....	52
3.	Réformes structurelles	53
4.	Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière.....	54

I. INTRODUCTION

Le présent rapport examine la situation économique, l'état d'avancement des réformes et les perspectives des pays bénéficiaires d'une assistance macrofinancière en 2001, en mettant particulièrement l'accent sur les conditions attachées à cette aide.

Le chapitre II contient un aperçu général de l'assistance macrofinancière fournie aux pays tiers, ainsi qu'un rappel historique, un résumé des opérations menées en 2001 et une analyse de la répartition de l'effort financier au sein de la communauté des donateurs internationaux.

Les chapitres suivants abordent certains aspects du processus de transition dans les pays en faveur desquels le Conseil a décidé d'engager de nouvelles opérations d'assistance macrofinancière en 2001, ou qui ont reçu des fonds durant cette année au titre d'opérations décidées antérieurement.

Le présent rapport est présenté conformément aux décisions du Conseil concernant l'octroi par la Communauté d'une aide macrofinancière ou d'une aide financière exceptionnelle à des pays tiers et fait suite aux rapports des années précédentes¹.

L'annexe 1 dresse la liste complète des opérations d'assistance macrofinancière décidées par le Conseil et des versements effectués à ce titre jusqu'à la fin de l'année 2001. L'annexe 2 récapitule les aides macrofinancières fournies par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux aux pays bénéficiaires d'une assistance macrofinancière de la CE. Enfin, l'annexe 3 présente une sélection d'indicateurs macroéconomiques.

¹ Voir les communications suivantes de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulées "Rapport sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers":
COM(92)400 du 16 septembre 1992
COM(94)229 du 7 juin 1994
COM(1995)572 du 27 novembre 1995
COM(1996)695 du 8 janvier 1997
COM(1998)3 du 13 janvier 1998
COM(1999)580 du 15 novembre 1999
COM(2000)682 du 27 octobre 2000
COM(2001)288 du 1er juin 2001

II. APERÇU GÉNÉRAL

1. Contexte

L'assistance macrofinancière communautaire, qui appuie les efforts de réforme politique et économique des pays bénéficiaires, est mise en œuvre en association avec les programmes de soutien du FMI et de la Banque mondiale. Elle continue d'obéir à une série de principes qui mettent l'accent sur le caractère exceptionnel de l'aide, sa complémentarité avec les fonds apportés par les IFI et le respect des conditions de politique macroéconomique. L'assistance macrofinancière de la Communauté a ainsi soutenu les efforts des pays bénéficiaires pour mener à bien des réformes économiques et structurelles. En coordination étroite avec le FMI et la Banque mondiale, elle a encouragé la poursuite de politiques adaptées aux besoins spécifiques de ces pays, dans le but général de stabiliser leur situation financière et de mettre en place des économies de marché. La Commission met en œuvre ce type d'aide en concertation avec le Comité économique et financier.

2. Assistance macrofinancière en 2001

a) *Nouvelles décisions*

Les années 1999 et 2000 se caractérisaient déjà par le renforcement de l'assistance macrofinancière aux pays des Balkans avec le lancement par le Conseil, en raison des difficultés accrues de balance des paiements et de la crise du Kosovo, de sept opérations, d'un montant plafonné à 515 millions d'euros, en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-et-Herzégovine, de la Bulgarie, du Kosovo, du Monténégro, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) et de la Roumanie. En 2001, cet accroissement de l'aide à la région des Balkans a été confirmé par un important programme d'assistance en faveur de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Le Conseil a décidé, en juillet 2001, d'accorder un total de 300 millions d'euros, dont un prêt de 225 millions d'euros et des dons d'un montant de 75 millions d'euros, à la suite des changements démocratiques survenus dans ce pays. En décembre 2001, le Conseil a approuvé une modification de cette décision portant le total de l'aide à 345 millions d'euros, dont 120 millions d'euros de dons. En juin, il a été décidé d'apporter au Kosovo une aide supplémentaire sous forme de dons d'un montant de 30 millions d'euros. Enfin, en décembre, des dons totalisant 18 millions d'euros ont été octroyés à l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM).

b) *Décaissements*

Les versements au titre de l'assistance macrofinancière se sont élevés à 392 millions d'euros au total en 2001, sans tenir compte des dons accordés à l'Arménie (5,5 millions d'euros) et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (40 millions d'euros) décaissés sur la base de procédures lancées en 2001, mais adoptées en janvier 2002. Ils se répartissaient comme suit: 15 millions d'euros pour la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo), 260 millions d'euros pour la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), 15 millions d'euros pour la Bosnie, 22 millions d'euros pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine et 6 millions d'euros pour la Géorgie. En mars 2001, le **Tadjikistan** a réglé ses arriérés, d'un montant de 78,8 millions d'euros, envers la Communauté. Dans la foulée, le pays s'est vu accorder le bénéfice d'un nouveau programme d'aide de 95 millions d'euros

consistant en un prêt de 60 millions d'euros et en dons échelonnés sur une période de cinq ans. De cette aide adoptée en mars 2000, le Tadjikistan a reçu en 2001 un don d'un montant de 14 millions d'euros et un prêt de 60 millions d'euros.

Sur les 392 millions d'euros décaissés, 95 millions l'ont été sous forme de dons. Parmi les bénéficiaires figuraient l'ancienne République yougoslave de Macédoine (10 millions d'euros), la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo) (15 millions d'euros), la Bosnie (15 millions d'euros), la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (35 millions d'euros), la Géorgie (6 millions d'euros) et le Tadjikistan (14 millions d'euros). Le reste de l'aide a été octroyé sous la forme de prêts: 12 millions d'euros pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, 225 millions d'euros pour la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et 60 millions d'euros pour le Tadjikistan.

c) Remboursements et montants non versés

Certaines opérations d'assistance macrofinancière décidées durant la première moitié des années 90 n'ont pas donné lieu à tous les versements initialement prévus, soit en raison de l'amélioration de la situation financière extérieure (comme dans le cas des pays Baltes, de la Hongrie, de la Slovaquie et de l'Algérie), soit à cause d'une situation politique difficile (comme dans le cas du Bélarus). Pour ces cas, le déblocage des dernières tranches n'est plus programmé. La mise en œuvre des opérations plus récemment adoptées a parfois été retardée en raison du ralentissement du processus de réforme (Roumanie et Géorgie). L'évolution de la situation en Albanie, en Moldavie et en Ukraine a amené la Commission à reconsidérer les conditions des opérations d'assistance existantes, qui pourraient être réexaminées ou remplacées par de nouveaux programmes d'assistance modifiés, éventuellement dans le courant de l'année 2002. Les montants non versés sont indiqués dans la dernière colonne du tableau de l'annexe 1.

3. Tendances et perspectives en matière d'assistance macrofinancière

L'assistance macrofinancière de la Communauté a pour but de favoriser la stabilisation macroéconomique des pays bénéficiaires et de remédier à leurs difficultés de balance des paiements. Elle s'avère également très précieuse pour épauler les programmes de réforme structurelle. Au fil des ans, le nombre de pays susceptibles d'en bénéficier a augmenté, les pays voisins de l'UE étant de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés de balance des paiements et à s'engager dans des programmes rigoureux de réforme économique. La répartition géographique de l'aide s'est donc modifiée par rapport aux premières années, durant lesquelles la plupart des bénéficiaires étaient des pays d'Europe centrale et orientale. Par suite des conflits qui ont éclaté dans les Balkans occidentaux, notamment au Kosovo en 1999, et des changements politiques qui sont intervenus au sein de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), l'aide macrofinancière aux pays des Balkans a eu tendance à se renforcer à travers les décisions prises par le Conseil entre 1999 et 2001.

Sur les trois décisions d'aide macrofinancière prises en 2001, deux concernaient des opérations classiques de soutien de la balance des paiements, la troisième étant destinée à consolider le budget de l'entité bénéficiaire. Cette opération de consolidation budgétaire a été décidée en faveur du Kosovo, qui ne pouvait pas bénéficier d'un programme économique financé par le FMI. Les décisions prises en 2000 et 2001 se caractérisent par l'importance des dons dans le montant total adopté: 43 % contre 6 %

pour la période 1990-1999. La proportion de dons et de prêts des programmes d'assistance a été modifiée en raison du degré relatif de pauvreté des pays bénéficiaires et de leur capacité limitée à payer les intérêts. Comme on l'a déjà observé en 1999 et en 2000, l'assistance macrofinancière ne vise pas uniquement à encourager la stabilisation macroéconomique et à soutenir la balance des paiements, elle s'avère également très précieuse pour épauler les programmes de réforme structurelle des gouvernements. Elle a donc été utilement couplée avec l'assistance dispensée au titre des programmes Phare/Ispa, Tacis ou Obnova/Cards pour renforcer la capacité des institutions essentielles au succès des mesures de réforme structurelle.

Les tableaux 1 et 2, ainsi que les graphiques 1a et 2a qui les accompagnent, montrent bien le caractère exceptionnel de l'assistance macrofinancière communautaire. Les plus grosses opérations ont été décidées et mises en œuvre dans les quelques années qui ont suivi le changement de système politique et économique dans les pays d'Europe centrale et orientale. Depuis, les fluctuations de l'aide macrofinancière sont le reflet de décisions prises au cas par cas après une évaluation de la situation macroéconomique et des besoins de financement des pays bénéficiaires potentiels. Le graphique 1a, qui porte sur les opérations décidées sur toute la période allant de 1990 à 2001 (pour un montant total de 5,8 milliards d'euros) et le graphique 2a, relatif aux montants effectivement versés (4,7 milliards d'euros au total) montrent une importante concentration de l'aide dans les pays d'Europe centrale et orientale qui sont candidats à l'adhésion à l'UE (57 % environ de l'ensemble de l'aide macrofinancière accordée au cours de la dernière décennie). Toutefois, l'assistance macrofinancière en faveur de ces pays a été progressivement réduite au rythme des progrès réalisés en termes d'ajustement macroéconomique et de réformes. Ces derniers temps, l'aide macrofinancière est essentiellement allée aux Balkans occidentaux (opérations en 1999, 2000 et 2001) et à certains nouveaux États indépendants à faible revenu. La modicité relative des montants alloués aux pays méditerranéens (14 % de l'ensemble des montants autorisés, mais aucune autorisation nouvelle depuis 1996) s'explique par les autres formes de soutien macroéconomique (notamment les facilités d'ajustement structurel du programme MEDA) offertes à ces pays.

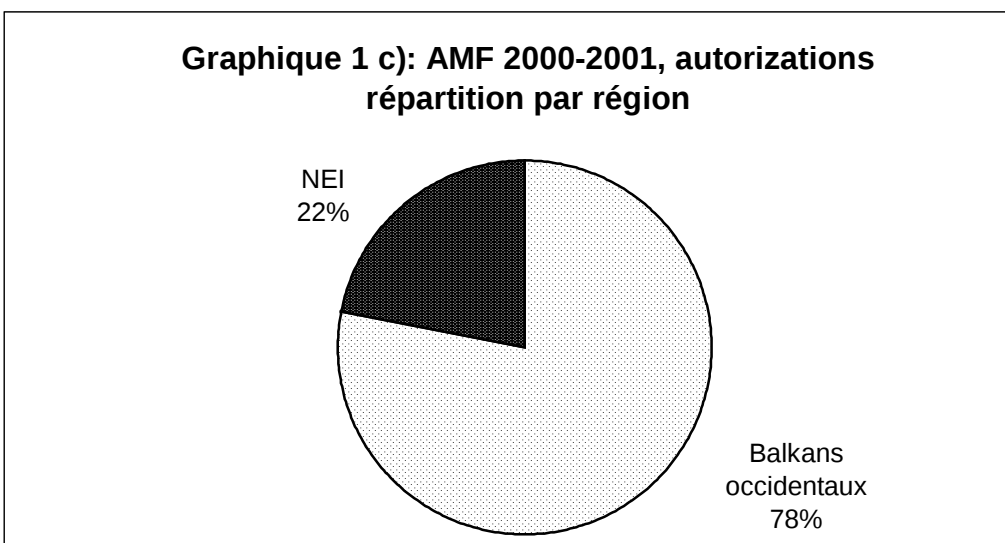
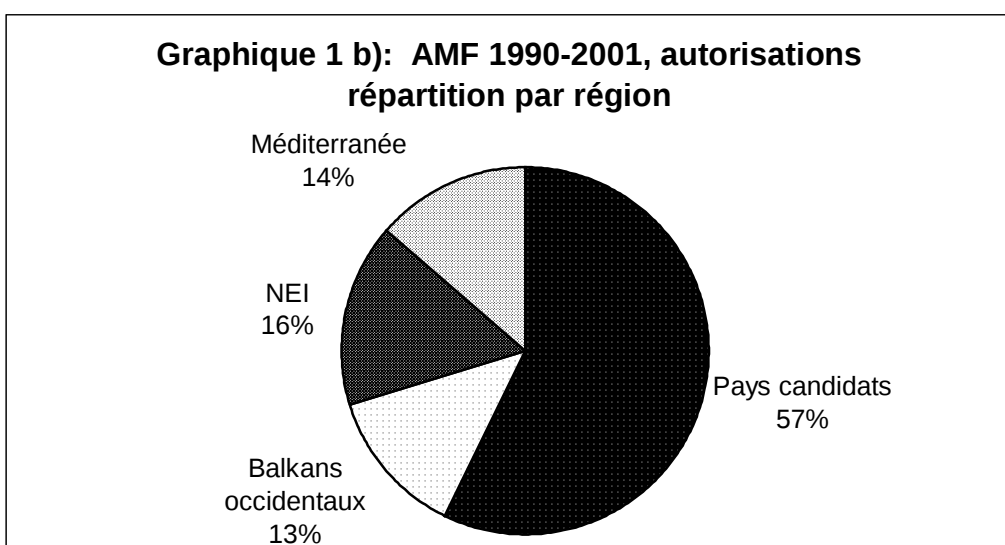
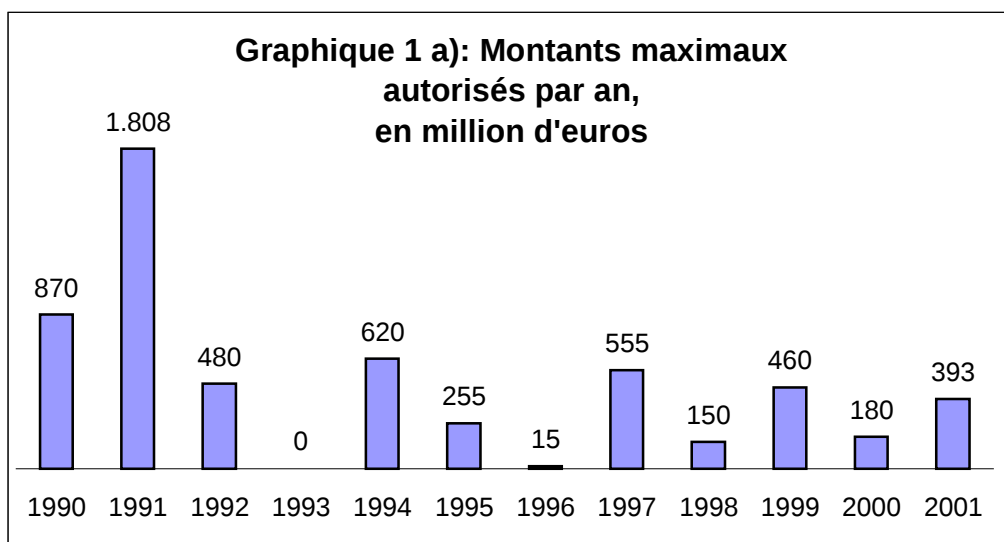
Tableau 1: Assistance macrofinancière, 1990-2001
Montants maximaux autorisés, en million d'euros

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Totaux
Par région													
Pays candidats	870	1.220	410		255			250		300			3.305
Balkans occidentaux			70		35			40		160	55	393	753
NEI					130	255	15	265	150		125		940
Méditerranée		588			200								788
Total des montants autorisés	870	1.808	480	0	620	255	15	555	150	460	180	393	5.786
dont dons		28	70		35			95		70	90	168	556
											Kosovo (35)		
											Monténégro (20)		
		Bonifications à Israël	Albanie		Albanie			Arménie et Géorgie		Bosnie (40) ARYM (30)	Tadjikistan (35)	ARYM (18) RFY (120) Kosovo (30)	

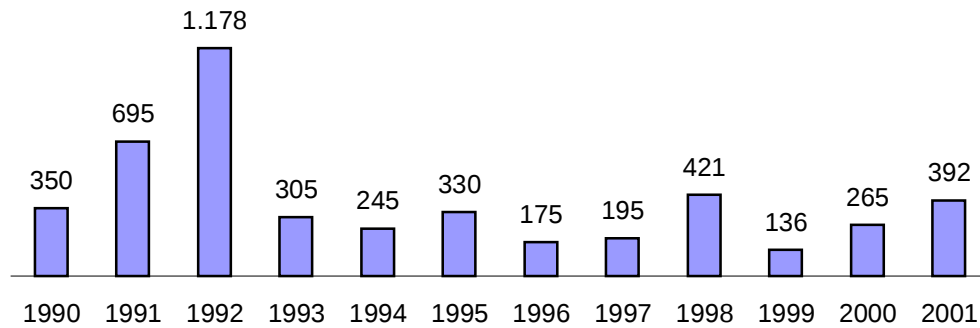
Décaissements, en million d'euros

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Totaux
Par région													
Pays candidats	350	695	705	270	70	80	40	70	250	40	160		2.730
Balkans occidentaux			35	35		15	20	25	15	25	105	312	587
NEI					25	135	115	100	156	71		80	682
Méditerranée			438		150	100							688
Total des montants décaissés	350	695	1.178	305	245	330	175	195	421	136	265	392	4.687
dont dons			63	35		15	20		18	28	85	105	369
												Bosnie (15)	
												ARYM (10)	
												Kosovo (15)	
												RFY (35)	
												Géorgie (6)	
			Israël (28)						Arménie (4),	Kosovo (35)		Tadjikistan	
		Albanie (35)	Albanie			Albanie	Albanie	Géorgie (10)	Bosnie (15)	Monténégro	(20)	(14)	

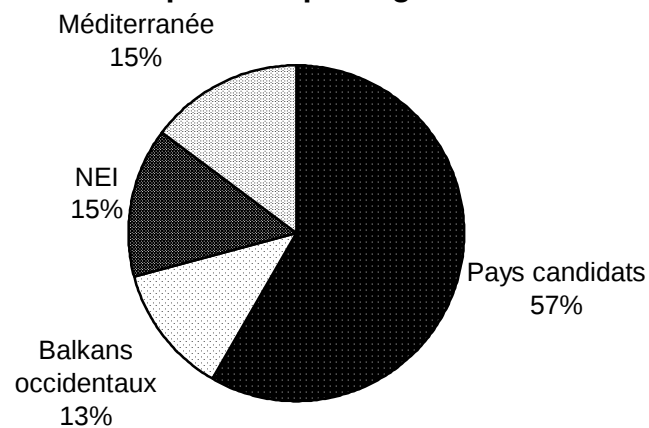
NB: les données relatives à 2000 comprennent les décaissements en faveur de la Bosnie, de l'ARYM et du Monténégro qui, pour des raisons techniques, ont eu lieu au début du mois de janvier 2001.



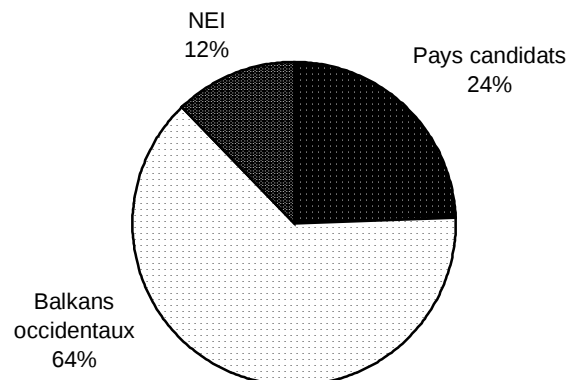
**Graphique 2 a): Montants décaissés
par an,
in million d'euros**



**Graphique 2 b): AMF 1990-2001, décaissements,
répartition par région**



**Graphique 2 c): AMF 2000-2001, décaissements
répartition par région**



4. Partage des charges

Dans le cadre du processus de coordination des pays donateurs en faveur des PECO et des Balkans occidentaux, la Commission européenne a organisé, en liaison avec la Banque mondiale, des conférences entre donateurs, où les participants évaluent les ressources nécessaires et où les contributions potentielles des IFI et des donateurs bilatéraux – dont l'UE – font l'objet de décisions de principe. Une méthode analogue a été appliquée pour les autres bénéficiaires potentiels, dans le cadre de réunions du Groupe consultatif convoquées à l'initiative de la Banque mondiale.

Les ressources consacrées par les différents bailleurs de fonds aux besoins résiduels de financement extérieur des pays bénéficiaires d'une assistance macrofinancière communautaire sont récapitulées à l'annexe 2. Le détail par pays bénéficiaire pour l'année 2001 figure à l'annexe 2.1.

Depuis les débuts de l'assistance macrofinancière, les montants absolus engagés par la CE ont varié considérablement, parallèlement au volume d'aide financière fourni par la communauté internationale (voir l'annexe 2 et les tableaux correspondants des rapports précédents).

Initialement, cette assistance de la Communauté européenne était importante par rapport aux financements fournis par les IFI. La Communauté a en effet joué un rôle clé sur ce plan, non seulement en tant que contributeur financier majeur, mais aussi en coordonnant l'assistance bilatérale dispensée aux PECO par l'intermédiaire du G-24. Cependant, à mesure que les IFI ont pu dégager de plus en plus de ressources grâce à de nouveaux instruments, leur part dans les montages financiers s'est sensiblement accrue jusqu'en 1999.

Dans le même temps, il a été possible d'obtenir la contribution de créanciers extérieurs, tant publics que privés, sous forme d'allègements et de réductions de la dette, qui ont pris une importance particulière en 1991, 1994, 1995 et 2001. Parmi les bénéficiaires de l'assistance macrofinancière communautaire, les pays concernés par ce type d'opérations sur la dette étaient l'Algérie (1991 et 1994), la Bulgarie (1991, 1994 et 1997), la Moldavie (1996), l'Ukraine (1994, 1995 et 1999), ainsi que l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie (1999). En 2000, aucun pays bénéficiant de l'assistance macrofinancière communautaire n'a fait l'objet d'un allègement de dette. En 2001, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a bénéficié d'un important allègement de la dette décidé dans le cadre du Club de Paris.

III. ALBANIE

1. Résumé

Dans le cadre du programme triennal du FMI adopté en mai 1998, les autorités albanaises sont parvenues à enregistrer de nouveaux progrès sur le plan de la stabilisation macroéconomique: la croissance du PIB a atteint 6,5 % en 2001, ce qui est légèrement en deçà du taux de croissance moyen de 7-8 % des trois années précédentes, le déficit budgétaire a été réduit, le déficit courant s'est quelque peu détérioré, en partie sous l'effet d'importations massives de biens d'équipement, le lek n'a pas faibli par rapport à l'euro, mais s'est légèrement déprécié face au dollar, et l'inflation annuelle est restée basse (3,5 % environ).

Du côté des réformes structurelles, certains progrès ont été accomplis. Dans le secteur financier, de nouvelles mesures ont été prises afin de privatiser la dernière banque d'État, qui devrait être vendue en 2002. Une deuxième licence d'exploitation de GSM a été attribuée au début de 2001. L'état d'avancement de la restructuration du secteur de l'électricité est conforme au plan d'action arrêté en décembre 2000. L'adoption du deuxième cadre de dépenses à moyen terme couvrant la période 2002-2004 a également permis de réaliser des avancées significatives sur le plan budgétaire.

L'assistance macrofinancière d'un maximum de 20 millions d'euros décidée par le Conseil en avril 1999 n'a pas été mise en œuvre en raison de la réticence des autorités albanaises à recourir davantage à des prêts non assortis de conditions libérales alors que la situation de leurs réserves internationales nettes est relativement confortable. Cette assistance a donc été déprogrammée.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix La plupart des prix sont déterminés par le marché, à l'exception de ceux d'un petit nombre de services publics.
2. Libéralisation des échanges Pas de restrictions quantitatives à l'importation. Quelques interdictions d'exporter subsistent. Quatre niveaux de droits (0, 2, 10 et 15 %). Adhésion à l'OMC en septembre 2000.
3. Régime de change Taux de change flottant depuis juillet 1992. Pratiquement pas de restrictions sur les transactions courantes.
4. Investissements directs étrangers Régime libéral. Absence de restrictions au rapatriement des bénéfices. Même si la vente de terres aux étrangers est autorisée et malgré les progrès réalisés dans l'établissement du cadastre, le marché foncier ne fonctionne pas encore de manière adéquate.
5. Politique monétaire La politique monétaire de la banque centrale repose entièrement sur l'utilisation d'instruments indirects après la suppression des taux minimaux pour les dépôts à court terme en juillet 2000. Ventes aux enchères de bons du Trésor (à 3, 6 et 12 mois).
6. Finances publiques La TVA a été introduite en juillet 1996 et modifiée en octobre 1997. Le cadre de dépenses à moyen terme établi en décembre 2000 a été actualisé en juin 2001 pour la période 2002-2004.
7. Privatisation et restructuration des entreprises La privatisation des terres arables est pratiquement achevée. Le programme 1997 de privatisation des PME a été mené à bien. Privatisation en 2000 de la première grande entreprise d'État stratégique (AMC). Une bourse des valeurs a été créée en mars 1996.
8. Réforme du secteur financier Système bancaire à deux niveaux, dominé par la Caisse d'épargne, la dernière grande banque d'État, qui doit être privatisée en 2002.

2. Résultats macroéconomiques

Depuis 1998, les autorités albanaises ont mis en œuvre un programme complet d'ajustement macroéconomique et structurel à moyen terme, soutenu par le FMI dans le cadre d'une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC, anciennement FASR). Le début de reprise prometteur de 1998 s'est maintenu en 1999 et en 2000 avec une croissance du PIB de 7,3 % et 7,7 % respectivement. Le taux d'inflation annuel fin 2000 est resté maîtrisé (à 4,5 %), le déficit budgétaire financé par l'épargne intérieure a de nouveau diminué, tandis que le déficit courant s'est réduit pour atteindre 7 % du PIB.

En raison de la faible croissance de l'agriculture et de la détérioration de la situation dans le secteur de l'électricité, la croissance du PIB réel en 2001 s'est ralentie pour atteindre 6,5 %, contre une moyenne de 7-8 % les trois années précédentes. Ce sont les transports et les services qui ont principalement contribué à cette croissance. La croissance économique enregistrée par l'Albanie a également eu un effet positif sur le taux de chômage, qui est passé d'environ 17 % en décembre 2000 à environ 14,5 % en décembre 2001, probablement aussi en raison d'un contrôle accru des entreprises et de l'économie souterraine. L'inflation a pu être maîtrisée grâce à une politique monétaire relativement restrictive, conjuguée à une augmentation significative de la productivité. En dépit des pressions inflationnistes résultant de la crise touchant l'ancienne République yougoslave de Macédoine voisine, ainsi que des dépenses publiques liées aux élections, l'inflation a été limitée à 3,5 % en décembre (en glissement annuel).

Compte tenu des modifications apportées au budget 2001 en raison de la crise énergétique, qui prévoient des subventions supplémentaires pour financer les importations d'électricité, la situation budgétaire pour 2001 est globalement conforme aux attentes, les recettes et les dépenses étant toutefois inférieures aux prévisions. Le déficit global devrait avoir atteint 9 % environ du PIB, chiffre qui correspond à celui de 2000. Le financement extérieur du déficit, qui a principalement pris la forme de subventions et de prêts assortis de conditions favorables, s'est élevé à environ 4 % du PIB, le financement intérieur à environ 3 %, et les recettes de privatisation à 2 %.

Comme à l'accoutumée depuis le début de la transition, les importants rapatriements de salaires effectués par les Albanais vivant à l'étranger – estimés à environ 470 millions d'USD en 2001 – ont partiellement compensé le déficit commercial officiel, qui semble toutefois avoir augmenté sous l'effet d'importations massives de biens d'équipement et de contrôles douaniers renforcés. Le solde courant devrait donc s'être détérioré quelque peu (atteignant 7,4 % du PIB, contre 7 % en 2000). Les investissements directs étrangers se sont intensifiés en 2001, contribuant à une nouvelle augmentation des réserves de change (737 millions d'USD, soit 4,7 mois d'importations fin 2001, contre 608 millions d'USD représentant 4,3 mois d'importations fin 2000). L'effet conjugué d'une inflation modérée et d'un niveau assez confortable de réserves de change a contribué à la stabilité du taux de change de la monnaie nationale: ces dernières années, le lek s'est légèrement déprécié par rapport au dollar, mais est resté relativement stable face à l'euro. Fin 2001, la dette extérieure, arriérés compris, atteignait 1,19 milliard d'USD, soit environ 29 % du PIB, ce qui est assez faible par rapport à d'autres pays des Balkans occidentaux, et devrait se stabiliser à ce niveau dans les années à venir.

3. Réformes structurelles

En 2001, de nouveaux progrès ont été accomplis dans le domaine de la privatisation et de la restructuration des entreprises. Après la vente de l'entreprise de téléphonie mobile AMC en juillet 2000, une deuxième licence GSM a été attribuée en août 2001 à un consortium gréco-britannique (contribuant ainsi aux IDE). En mai 2001, le Parlement albanais a adopté la loi nécessaire à la privatisation de l'opérateur de télécommunications fixes Albtelekom, qui devrait s'achever fin 2002. En septembre 2001, l'état d'avancement de la restructuration du secteur de l'électricité, notamment de la compagnie d'électricité KESH, était largement conforme au calendrier prévu par le plan d'action arrêté en décembre 2000. Des mesures ont également été prises en vue de privatiser la compagnie pétrolière Servcom.

La privatisation de la banque commerciale nationale en octobre 2000 a ouvert la voie à celle de la dernière banque publique du pays, qui est aussi la plus importante, à savoir la Caisse d'épargne. Après l'adoption par le Parlement de la loi de privatisation nécessaire ainsi que d'autres mesures préparatoires, le lancement d'un appel d'offres international concernant la privatisation de la Caisse d'épargne a été annoncé en juin 2001. Le processus de privatisation a toutefois été retardé en raison des événements du 11 septembre et des troubles persistants dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le nouveau calendrier prévoit la sélection d'un nombre limité de banques intéressées avant la fin mars 2002 et le choix de l'acheteur d'ici la fin juin. Dans l'intervalle, des efforts ont été consentis pour affaiblir la position dominante de la Caisse d'épargne sur le marché en transférant 70 bureaux de paiement des retraites à Albapost et en sous-traitant par voie d'adjudication les fonctions fiscales de la Caisse d'épargne dans le district de Elbasan à la banque allemande FEFAD.

En ce qui concerne la libéralisation des échanges, s'il n'existe pas de restrictions quantitatives à l'importation, quelques-unes subsistent pour les exportations (cuirs et peaux, mitrailles et certains produits à base de bois). Depuis janvier 2001, le taux maximal sur les importations a été ramené à 15 %, ce qui constitue une réduction notable par rapport aux taux en vigueur en 1999 (20 %) et en 2000 (18 %).

Des mesures ont été prises afin d'améliorer l'environnement des entreprises et les conditions d'investissement en Albanie. Une loi sur les faillites, cohérente avec la loi sur le nantissement des créances, a été adoptée en 2001, de même qu'une loi sur les garanties de dépôts. Le registre des biens meubles est désormais opérationnel. Des mesures sont actuellement prises en vue d'améliorer le cadre juridique et de stimuler les investissements, tant nationaux qu'étrangers. La création d'une agence "multiservices" à l'intention des investisseurs et d'un point d'information sur le crédit est prévue pour 2002. La loi sur l'exécution des décisions de justice a été adoptée en janvier 2001 et une loi sur la médiation des différends commerciaux devrait être approuvée avant la fin de l'année 2001. Toutefois, malgré ces initiatives, les déficiences actuelles de l'appareil judiciaire albanais et des administrations liées au secteur des entreprises, conjuguées à la multiplication des affaires de corruption, constituent un important obstacle au décollage des investissements. Des améliorations doivent encore être apportées à des législations essentielles telles que la législation commerciale, afin d'en faciliter une mise en œuvre et une application appropriées.

Dans le domaine budgétaire, le cadre de dépenses à moyen terme, établi pour la première fois en 2000, a été actualisé et amélioré en juin 2001 pour la période 2002-2004, dans le cadre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRП) financée par la Banque mondiale. Le cadre de dépenses à moyen terme et la SCRП fournissent un cadre solide pour l'élaboration du budget 2002 en définissant clairement les priorités en matière de dépenses.

4. Mise en œuvre de l'assistance macrofinancière

Dans le cadre du programme triennal, soutenu par une FRPC du FMI, qui a été approuvé en mai 1998, le Conseil a décidé, le 22 avril 1999, d'accorder à l'Albanie une assistance macrofinancière pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros. Contrairement aux deux précédentes opérations macrofinancières (un don de 70 millions d'euros décidé en 1992 et un second de 35 millions datant de 1994), cette aide a été accordée sous la forme d'un prêt.

Toutefois, en 1999 et en 2000, la Communauté a également soutenu le programme albanais d'ajustement et de réforme à court et à moyen terme avec un soutien budgétaire ciblé sous forme de dons, à savoir 14,5 millions d'euros via le programme d'assistance spéciale de Phare et 5 millions d'euros au titre des programmes de sécurité alimentaire de la CE. Afin d'aider le pays à faire face aux coûts liés à la présence de réfugiés lors de la crise du Kosovo, la Commission a également accordé à l'Albanie une aide budgétaire exceptionnelle sous la forme d'une subvention non remboursable d'environ 33 millions d'euros.

Dans ce contexte et étant donné la situation confortable des réserves du pays en monnaies fortes, les autorités albanaises n'ont pas sollicité le versement de l'assistance macrofinancière communautaire sous la forme d'un prêt. La Commission a donc déprogrammé cette aide.

IV. ARMÉNIE

1. Résumé

L'économie arménienne a enregistré un taux de croissance record en 2001. La croissance du PIB réel a atteint 9,6 % (contre 6,0 % en 2000). L'agriculture, la construction et les services ont été les moteurs de cette croissance. Les exportations ont progressé de 14 %, tandis que le volume des importations est resté inchangé par rapport à l'année précédente. Le déficit de la balance courante s'est quelque peu réduit, passant de 14,5 % du PIB en 2000 à 11 % du PIB en 2001. Les recettes budgétaires se sont accrues à mesure que le recouvrement des impôts s'améliorait, mais le ratio de l'impôt au PIB s'est détérioré.

En juillet 2001, le Parlement a approuvé une liste de plus de 900 entreprises à privatiser au cours des trois prochaines années, y compris des entreprises du secteur minier, de la métallurgie et de l'énergie. Le manque d'intérêt des investisseurs étrangers, dû à un climat peu favorable aux investissements, a toutefois retardé le processus d'appels d'offres et de négociations.

Le conseil d'administration du FMI a approuvé, en mai 2001, un accord de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Sur les 87 millions d'USD du prêt accordé au titre de la FRPC, 13 millions ont été versés en 2001.

En juin 2001, la Commission a conclu que l'Arménie avait réalisé des progrès considérables du point de vue des conditions liées au versement de la tranche de dons prévue pour 2001. Les dons ont été versés en février 2002.

2. Résultats macroéconomiques

L'Arménie a fait des progrès sur le plan des politiques macroéconomiques, mais conserve une balance courante nettement déficitaire qu'elle finance en faisant appel aux transferts et aux rapatriements de salaires de la diaspora arménienne. L'économie arménienne a connu une croissance record, puisque le PIB réel a augmenté de 9,6 % en 2001 (ce qui représente le taux le plus élevé depuis l'indépendance). En raison de son isolement des marchés mondiaux, l'Arménie n'a

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix
Il n'existe pas de prix administrés en dehors des services d'intérêt public.
2. Libéralisation des échanges
Politique libérale en matière d'échanges. Régime d'importation simple et relativement ouvert, tarifs douaniers peu élevés. Pas de restrictions quantitatives. Les négociations d'adhésion à l'OMC se sont poursuivies en 2001 (la question de la protection de l'agriculture n'a toujours pas été résolue).
3. Régime de change
Taux de change flottant. Intervention limitée des pouvoirs publics. Libre accès aux marchés des changes, où prédomine l'interbancaire.
4. Investissements directs étrangers
Politique d'ouverture à l'investissement direct étranger et absence de restrictions au rapatriement des bénéfices et capitaux.
Politique monétaire
Maintien d'une inflation faible grâce aux politiques monétaires prudentes de la Banque centrale.
5. Finances publiques
Recettes budgétaires estimées à environ 17 % du PIB en 2001; dépenses totales estimées à quelque 22 % du PIB.
6. Privatisation et restructuration des entreprises
Nouveau programme de privatisation approuvé par le Parlement. Le processus de privatisation s'est toutefois essoufflé en raison du manque d'intérêt des investisseurs dû à un climat difficile. Après l'échec de l'appel d'offres international, de nouvelles tentatives ont été faites pour placer les sociétés de distribution d'électricité entre les mains de gestionnaires privés.
7. Réforme du secteur financier
La Caisse d'épargne, qui appartenait entièrement à l'État, a été vendue à des investisseurs locaux en 2001. Le capital minimal des établissements bancaires existants a été relevé en 2001 et de nouvelles augmentations devraient avoir lieu dans les années à venir.

pas été touchée par le ralentissement actuel de l'économie. La croissance est alimentée par les exportations et les dépenses intérieures. Par ailleurs, les ventes au détail ont progressé de 13 % en 2001. Les exportations ont augmenté de 14 %, tandis que le volume des importations n'a guère évolué par rapport à l'année précédente. Il est important que la croissance des exportations perdure dans la mesure où l'absence de relations commerciales a entravé l'expansion des exportations vers les marchés régionaux (en raison de l'isolement du pays lié au conflit non résolu du Nagorno-Karabakh). Le déficit de la balance courante (transferts officiels compris) s'est réduit, passant de 14 % du PIB en 2000 à 11 % du PIB en 2001.

En 2001, les recettes budgétaires se sont accrues à mesure que le recouvrement des impôts s'améliorait, mais cette évolution positive n'a pas duré et la mise en œuvre du budget a été difficile vers la fin de l'année. L'accroissement des recettes a permis aux pouvoirs publics de combler en partie les retards de paiement des retraites. Le ratio de l'impôt au PIB a toutefois diminué pour s'établir à 14,3 % en 2001. Le déficit des administrations publiques n'a pas enregistré de réduction significative en 2001 et atteint toujours près de 5 % du PIB selon les estimations.

La politique monétaire a été progressivement assouplie durant l'année et l'augmentation des prix à la consommation est passée de 0,4 % en 2000 à 2,9 % en 2001, ce qui demeure toutefois inférieur aux 3,5 % projetés. Le dram arménien est resté relativement stable en 2001, à 560 AMD environ pour 1 USD. La situation des réserves de change est toujours confortable puisque celles-ci représentent plus de trois mois d'importations. La dette extérieure s'élevait à 860 millions d'USD (soit 45 % du PIB) au début de 2001 et n'a pas subi de variations substantielles au cours de l'année. L'Arménie a négocié un accord avec la Russie sur un échange de créances contre actifs pour sa dette de 94 millions d'USD. Cet accord entrera en vigueur en 2002.

Le conseil d'administration du FMI a approuvé, en mai 2001, un accord de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Sur les 87 millions d'USD du prêt accordé au titre de la FRPC, 13 millions ont été versés en 2001. Vers la fin de l'année, l'Arménie a eu des difficultés à atteindre les objectifs fixés en matière de politique économique et les autres versements ont été reportés au début 2002.

3. Réformes structurelles

Les réformes structurelles ont redémarré en 2001, après un ralentissement en 1999-2000. En juillet 2001, le Parlement a approuvé un nouveau programme de privatisation contenant une liste de plus de 900 entreprises à privatiser en l'espace de trois ans. Cette liste comprend également des entreprises du secteur minier, de la métallurgie et de l'énergie. Parallèlement, les autorités se sont davantage attachées à attirer des investisseurs stratégiques appropriés au lieu de procéder à des ventes hâtives. Le processus de privatisation ne s'est toutefois pas déroulé comme prévu. Sur les 14 grandes entreprises qui devaient être privatisées en 2001, sept seulement ont été vendues. L'environnement peu propice aux investissements et aux entreprises a tempéré l'intérêt des investisseurs étrangers. Ainsi, les appels d'offres internationaux lancés en vue de privatiser quatre sociétés de distribution d'électricité en 2001 ont échoué. À titre de solution de remplacement, il a été décidé de fusionner les quatre réseaux en un et le gouvernement a entamé des négociations afin de le céder en leasing à un opérateur étranger pour une période de trois ans. La privatisation des actifs de production d'électricité est également en préparation.

Le capital minimal des établissements bancaires existants a été relevé afin d'accélérer la consolidation du secteur bancaire qui est très fragmenté. La dernière banque d'État, la Caisse d'épargne, a été vendue à un groupe d'investisseurs arméniens en 2001.

Des progrès ont été réalisés dans l'harmonisation des politiques de concurrence avec les règles de l'UE. Une nouvelle loi sur la politique de concurrence a été décrétée et une commission indépendante de concurrence a été établie. L'application de la législation en matière de faillites demeure toutefois inefficace.

En outre, une nouvelle loi sur la publication de la situation financière de tous les hauts fonctionnaires a été approuvée. Une commission gouvernementale anti-corruption a été créée, mais l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles mesures n'ont progressé que lentement.

Un nouveau code fiscal a été adopté en décembre 2000 afin de remplacer l'imposition progressive des sociétés par un taux forfaitaire de 20 % pour les grandes entreprises. Des mesures visant à simplifier le code fiscal pour les petites entreprises ont été également prises.

Le gouvernement a indiqué qu'il faisait du développement des technologies de l'information une priorité absolue pour stimuler l'économie et créer de nouveaux emplois. L'Arménie dispose de spécialistes dans ce secteur et s'efforce de limiter l'exode des compétences, qui est devenu un problème sérieux.

4. Mise en œuvre de l'assistance financière exceptionnelle

L'Arménie a bénéficié d'un programme d'assistance de la Communauté européenne qui consiste en un prêt de 28 millions d'euros (versé en 1998) et de dons d'un montant total de 30 millions d'euros (échelonnés sur la période 1998-2004). Les conditions structurelles attachées au versement de la tranche de dons pour 2001 concernaient notamment l'amélioration du taux de recouvrement des impôts, le renforcement de la réglementation prudentielle dans le secteur bancaire, l'adoption d'un nouveau code foncier, l'apurement des arriérés sur les salaires et les retraites, l'apurement des sommes dues aux fournisseurs d'énergie et la préparation d'un vade-mecum pour les investisseurs étrangers. Une mission dépêchée en Arménie par la Commission en juin 2001 a conclu que ce pays avait accompli des progrès substantiels du point de vue des conditions macroéconomiques et structurelles liées au versement de la tranche de dons prévue pour 2001 (5,5 millions d'euros). Les dons ont été versés en 2002 sur la base de la procédure engagée en 2001, après que l'Arménie a réduit de 7 millions d'euros l'encours net de sa dette à l'égard de la Communauté, comme convenu entre la Commission et les autorités arméniennes.

V. BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE

1. Résumé

Dans le cadre de l'accord de confirmation avec le FMI, approuvé en mai 1998, la Bosnie-et-Herzégovine (BiH) a réalisé des progrès sensibles en termes de stabilisation macroéconomique grâce au respect des règles strictes imposées par le système de caisse d'émission et à une politique de rigueur budgétaire. En 2001, la croissance était encore soutenue, même si elle a été révisée à la baisse à 5-6 % au lieu des 8 % initialement prévus; l'inflation est restée maîtrisée (à environ 4,5 % en 2001). On estime que le déficit élevé de la balance courante s'est encore réduit en 2001, passant de 22,2 % du PIB en 2000 à 20,8 % du PIB en 2001. Le FMI a achevé la sixième revue et la septième revue finale prévues par l'AC le 10 mai 2001 et un nouvel accord devrait être conclu début 2002.

En matière de réformes structurelles, de nets progrès ont été accomplis dans la privatisation des petites entreprises, la réforme et la gestion des dépenses publiques, la réforme de l'administration douanière et, plus récemment, la privatisation des grandes entreprises. Les progrès ont toutefois été plus lents en ce qui concerne l'harmonisation fiscale, la privatisation des banques d'État et la mise en place d'un environnement simplifié pour les investissements.

Compte tenu des progrès satisfaisants réalisés par rapport aux conditions structurelles attachées à l'aide macrofinancière communautaire, la Commission a débloqué la troisième et dernière tranche de dons d'un montant de 15 millions d'euros à la fin 2001.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix La plupart des prix ont été libéralisés, hormis ceux de quelques services publics.
2. Libéralisation des échanges L'accord de libre-échange (FTA) avec la Croatie est entré en vigueur le 1er janvier 2001; les droits sur les marchandises provenant de la BiH sont réduits de 30 % et cette réduction pourra aller jusqu'à 100 % à compter de 2004. Des accords similaires sont actuellement négociés avec l'ARYM, la Slovénie et la République fédérale de Yougoslavie. L'adhésion à l'OMC est en bonne voie et devrait être effective au cours du premier semestre 2002.
3. Régime de change La monnaie commune, le KM, est arrimée au DEM/euro à parité dans le cadre du système de caisse d'émission depuis juin 1998 et aucune révision de la parité à l'occasion du passage à l'euro n'était prévue.
4. Investissements directs étrangers Environnement très défavorable en raison de risques élevés et du manque de transparence des politiques. En novembre 2001, la fédération a adopté une loi sur les investissements étrangers, rendant sa législation compatible avec la législation nationale correspondante de 1998.
5. Politique monétaire La Banque centrale de la BiH est responsable de la caisse d'émission. Il est interdit à la CBBH et aux autres banques de prêter à l'État.
6. Finances publiques Importance excessive de la masse salariale du secteur public, subventions et régimes de sécurité sociale non viables. Le budget de l'État n'est pas financé par des ressources propres et dépend des contributions des entités. Des progrès ont toutefois été réalisés au niveau institutionnel. L'objectif d'harmonisation fiscale entre les entités n'a pas encore été atteint.
7. Privatisation et restructuration des entreprises Si la privatisation des petites entreprises a bien progressé dernièrement dans les deux entités, celle des grandes entreprises est plus lente et ne s'est accélérée que récemment grâce à l'assistance technique extérieure fournie pour les procédures d'appels d'offres.
8. Réforme du secteur financier Le cadre réglementaire est en place dans les deux entités, mais le processus de privatisation ou de liquidation des banques d'État a pris du retard. La réforme du système de paiements est en bonne voie (fermeture officielle des bureaux de paiement, transfert de leurs fonctions au secteur bancaire et création d'une chambre de compensation centralisée).

2. Résultats macroéconomiques

Des élections générales ont eu lieu en novembre 2000; toutefois, ce n'est qu'après des négociations prolongées et l'intervention de l'Office du Haut représentant (OHR) que les gouvernements des deux entités et de l'État ont pu être constitués. Ils l'ont été en janvier 2001 dans la République serbe de Bosnie (Republika Srpska), en février dans l'État et en mars dans la fédération de Bosnie-et-Herzégovine (FBiH). Ceci a retardé les réformes économiques et entraîné une paralysie législative générale. Au cours du second semestre, les nouveaux gouvernements ont toutefois relancé le processus de réforme.

Les données macroéconomiques pour 2001 montrent que la croissance du PIB a continué à fléchir; les autorités prévoient un taux de croissance de 5-6% pour l'ensemble de 2001, ce qui est inférieur aux 8 % initialement prévus et aux taux enregistrés les années précédentes. Des données provisoires indiquent une certaine reprise de la production agricole après le déclin de 2000, qui était principalement dû à une grave sécheresse. Le chômage est estimé à environ 40 % de la population active, ce qui est particulièrement élevé par rapport au taux moyen enregistré dans la région des Balkans occidentaux (17 %) ou dans les pays candidats (12 %).

L'inflation reste maîtrisée (4,5 % environ en 2001 selon les estimations) et le taux de change du Konvertible Marka (KM) demeure stable, grâce au respect strict des règles du système de caisse d'émission introduit à la mi-1998. Le principal objectif monétaire de la Banque centrale est de maintenir la crédibilité de la monnaie. Le KM est arrimé au mark allemand (euro) selon une parité de 1 KM pour 1 DEM et les autorités monétaires ont exclu toute révision de la parité à l'occasion du passage à l'euro. Sur le plan budgétaire, les dépenses des administrations publiques restent très élevées et étaient estimées à environ 44 % du PIB en 2001. Les dépenses de salaires d'une fonction publique pléthorique, les subventions et les régimes de sécurité sociale non viables sont un sujet d'inquiétude. Des déficits plus importants que prévu imputables à un accroissement des charges liées aux salaires et aux retraites ont contraint l'État à prendre des mesures vers la fin de l'année pour aligner les dépenses courantes sur les ressources disponibles.

La reprise des exportations amorcée en 2000 (en partie grâce à la réouverture du marché yougoslave) et le léger déclin des importations (dû principalement à la réduction du financement des projets de reconstruction par les donateurs) se sont traduits par un déficit commercial presque constant de 1,6 milliard d'USD. Le déficit de la balance courante (à l'exclusion des transferts) s'est encore réduit en 2001, mais demeure très élevé à 20,8 % du PIB (contre 22,2 % en 2000). La dette extérieure demeure importante (environ 61 % du PIB en 2001), ce qui s'explique en partie par le lourd fardeau hérité de l'ex-Yougoslavie dans ce domaine. Le ratio du service de la dette aux exportations de marchandises est toutefois relativement bas, du fait qu'une grande partie de la dette est assortie de conditions préférentielles et que des accords de rééchelonnement ont été conclus. L'investissement direct étranger net (IDE) par habitant a augmenté de 35 USD en 2000 à 38 USD en 2001 (selon les projections), mais reste l'un des plus faibles de la région. Peu de progrès ont en effet été réalisés dans l'amélioration de l'environnement législatif pour les IDE, qui demeurent difficiles et peu transparents, avec des règles différentes selon les entités.

3. Réformes structurelles

Des progrès ont été accomplis en 2001 dans la gestion et la réforme des dépenses publiques. Au niveau de l'État, des travaux sont en cours afin de renforcer le contrôle budgétaire en regroupant certaines fonctions étatiques au sein d'un ministère du trésor créé en octobre 2000. Au niveau des entités, des Directions du trésor ont été mis en place dans le courant de l'année au sein des deux

ministères des finances et une comptabilité unique du trésor est opérationnelle depuis le 1er janvier 2002. Tous les ordres de paiement de l'administration passeront par ce compte, assurant ainsi une transparence et un contrôle accru de la fiscalité.

Dans le domaine de la réforme douanière et fiscale, les deux entités ont désormais adopté une loi sur l'administration fiscale. Même si certaines mesures ont été prises pour harmoniser les taux d'imposition, en particulier pour les droits d'accises et les taxes sur les ventes, l'harmonisation n'est pas totale. En ce qui concerne le programme de réorganisation de l'administration fiscale, d'importants progrès ont été réalisés en 2001 au sein de la fédération où la mise en place d'unités de contrôle et d'enquête ainsi que d'un service de gestion de la dette est en bonne voie. La République serbe de Bosnie n'a accéléré ce processus que récemment et adopté la loi correspondante en octobre 2001. Les discussions sur l'introduction de la TVA n'en sont qu'à leurs débuts et soulèvent un certain nombre de questions liées à la coopération difficile entre les deux entités.

La privatisation des petites entreprises a bien avancé dans les deux entités: jusqu'à ce jour, la fédération a privatisé 192 petites entreprises, tandis que la République serbe de Bosnie en a vendu 169. Le délai pour la vente des petites entreprises publiques restantes a été prolongé, l'échéance étant désormais fixée au 31 mars 2003. Les progrès ont en revanche été plus lents pour ce qui est de la privatisation des grandes entreprises, mais ils se sont intensifiés récemment. Au sein de la fédération, 34 sociétés, sur les 157 proposées, ont été privatisées avec succès. La République serbe de Bosnie, qui a eu de grandes difficultés à attirer des soumissionnaires étrangers, n'a à ce jour privatisé que trois sociétés en position stratégique sur les 86 initialement prévues. Des négociations sont en cours pour une quatrième entreprise. L'impact du processus de privatisation à gouvernance d'entreprise reste inégal et souvent décalé dans la mesure où les citoyens ou les fonds d'investissement pour les privatisations ne sont pas toujours à même d'évaluer la viabilité des entreprises ou d'imposer des restructurations.

Les bureaux publics de paiement ont été fermés au début du mois de janvier 2001 et leurs fonctions ont été transférées au secteur bancaire. Des progrès notables ont également été accomplis dans le domaine de la surveillance du secteur bancaire et de la réglementation prudentielle (par exemple, par le relèvement du capital minimal requis). Par ailleurs, la privatisation des banques d'État a progressé à un rythme plus lent que prévu, dans les deux entités: aucune banque n'a été privatisée dans la fédération, même si les négociations concernant deux banques en sont au stade final, tandis que la République serbe de Bosnie n'a vendu que trois banques. Fin 2001, un projet de loi sur les garanties de dépôts a été préparé, qui envisage la création d'une agence de garantie des dépôts bancaires au niveau de l'État. Cette dernière devrait couvrir les actifs des déposants à hauteur de 5 000 KM dans les banques membres. Il existe actuellement des agences distinctes dans chaque entité, bien qu'aucun fonds n'ait été réservé pour couvrir les interventions correspondantes dans la République serbe de Bosnie.

4. Mise en œuvre de l'assistance macrofinancière

En mai 1998, les autorités de la BiH ont conclu un accord de confirmation (AC) avec le FMI. En mai 1999, le Conseil a décidé d'accorder à la BiH une assistance macrofinancière communautaire globale sous la forme d'un prêt d'un montant maximal de 20 millions d'euros et de dons plafonnés à 40 millions d'euros (décision n° 1999/325/CE). Après le premier examen prévu par le programme du FMI et le règlement, par la BiH, de tous ses engagements vis-à-vis de la Communauté et de la BEI, la Commission a décaissé une première tranche de 25 millions d'euros en décembre 1999 (15 millions sous forme de dons et un prêt de 10 millions). Au vu des progrès satisfaisants réalisés dans le cadre du programme du FMI, et notamment des bons résultats des quatrième et cinquième revues, ainsi que du respect des conditions spécifiques liées à l'aide communautaire (concernant les

réformes structurelles), une deuxième tranche de 20 millions d'euros a été versée à la fin de 2000. Sur les 10 millions d'euros de montants non remboursables, 2 millions ont été mis à la disposition du budget national, le reste étant versé au budget des entités.

À la suite de retards dans la mise en œuvre de certaines mesures, qui ont nécessité trois prolongements de l'AC (en mai 1999, en mars 2000 et en décembre 2000), le FMI a finalement pu clore sa sixième revue et sa septième revue finale et autorisé le versement de 18 millions d'USD (14 millions de DTS) en mai 2001. Les négociations se poursuivent avec les autorités de la BiH en ce qui concerne un nouvel AC, qui devrait être signé durant les premiers mois de 2002.

Le décaissement de la troisième tranche de 15 millions d'euros (dons) avait été lié à la poursuite des progrès au titre du programme du FMI ainsi qu'à un ensemble de critères de réformes structurelles, entre autres dans le domaine de la gestion des dépenses publiques, des douanes et de la fiscalité, de la privatisation et des banques. À la mi-2001, un premier examen a été effectué par le personnel de la Commission, qui a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans plusieurs domaines, mais qui a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts dans d'autres secteurs clés, tels que la gestion et la réforme des dépenses publiques ou la législation en matière d'IDE. À la suite d'un deuxième examen en novembre et du respect, en règle générale, des conditions structurelles par les autorités de la BiH, la troisième et dernière tranche de l'aide communautaire a été versée à la fin de 2001. Sur le montant total, 2,5 millions d'euros ont été mis à la disposition du budget national, le reste étant versé au budget des entités.

VI. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE (Kosovo)

1. Résumé

L'activité économique du Kosovo a redémarré de façon spectaculaire après le conflit et les conditions de vie n'ont cessé de s'améliorer: selon les estimations, la croissance du PIB réel était de l'ordre de 10 % en 2001, bien que partant d'un bas niveau et alimentée par les projets de reconstruction financés par les donateurs. L'inflation (mesurée au niveau du PNB) est estimée à 13 %. En revanche, la production et les exportations restent faibles et le chômage élevé.

L'action menée par la MINUK, en particulier dans le cadre de son quatrième pilier (reconstruction et développement économique) pour lequel l'UE est chef de file, a permis de progresser dans des domaines économiques importants. Elle a amélioré de manière étonnante le recouvrement des recettes et le respect des obligations fiscales. Le nombre de banques ainsi que de dépôts et de prêts bancaires a évolué de manière positive. En l'absence d'un organisme reconnu de privatisation, la MINUK a également établi des offres de vente pour des entreprises d'État afin de faciliter les investissements.

Dans le prolongement de son aide, le Conseil a décidé, en juin 2001, sur proposition de la Commission, d'accorder au Kosovo une autre assistance financière communautaire exceptionnelle sous forme de dons à concurrence de 30 millions d'euros (2001/511/CE). La première tranche a été versée en septembre après la signature d'un protocole d'accord entre la MINUK et la Communauté.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix La plupart des prix ont été libéralisés, hormis ceux de quelques services publics.
2. Libéralisation des échanges La MINUK utilise un code douanier modifié de la RFY, appliquant un droit de 10 %, des droits d'accises variables et une taxe (de 15 %) sur les ventes de biens importés qui a été remplacée par la TVA en juillet 2001. Elle n'applique pas de droits sur les marchandises originaires du reste de la RFY. Elle a maintenu les accords commerciaux préférentiels de la RFY avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine.
3. Régime de change L'utilisation du DEM/euro (et d'autres devises) a été légalisée, bien que le dinar yougoslave reste la monnaie légale.
4. Investissements directs étrangers L'établissement du cadre du droit commercial a progressé. Toutefois, l'environnement des entreprises reste défavorable du fait de la situation politique et des incertitudes juridiques.
5. Politique monétaire En raison de son statut, le Kosovo n'a pas de Banque centrale ni de politique monétaire propre. L'autorité du Kosovo dans le domaine de la banque et des paiements (BPK) remplit un certain nombre de fonctions habituellement dévolues à une banque centrale, y compris la préparation du passage à l'euro à compter de janvier 2002.
6. Finances publiques Les recettes intérieures ont dépassé les estimations initiales en 2001. De nouvelles mesures sont prévues pour renforcer la fiscalité et améliorer les recouvrements. Le contrôle de la masse salariale du secteur public reste un défi. Il n'existe pas pour l'instant de système complet de protection sociale.
7. Privatisation et restructuration des entreprises La privatisation des entreprises publiques est freinée par des incertitudes juridiques. La MINUK continue à commercialiser des entreprises par le biais de contrats de gestion.
8. Réforme du secteur financier Au sein du cadre de régulation et de surveillance de la BPK, le nombre de banques agréées est passé à sept. Le nombre de comptes et de dépôts évolue positivement. Le système de paiements se développe avec un nombre croissant de transactions non scripturales. Sur la base d'un règlement adopté en octobre, un cadre de régulation et de surveillance du secteur de l'assurance est actuellement mis en place.

2. Résultats macroéconomiques

L'activité économique a redémarré de façon spectaculaire après le conflit et les conditions de vie ne cessent de s'améliorer: selon les estimations, la croissance du PIB réel était de l'ordre de 10 % en 2001, bien que partant d'un bas niveau. La reconstruction est visible, l'agriculture reprend et le secteur privé des services fait preuve d'un grand dynamisme. Le secteur viticole, qui fait partie des rares secteurs d'exportation, semble se développer positivement: la production devrait atteindre 10 millions de litres en 2001. Le nombre d'entreprises immatriculées en octobre 2001 était supérieur de 44% à celui enregistré fin 2000. Il semblerait que l'accent se déplace du commerce vers d'autres activités économiques, notamment manufacturières. Toutefois, l'économie reste dominée par les projets de reconstruction financés par les donateurs et une forte présence étrangère, entraînant des importations exceptionnellement élevées et des déséquilibres problématiques en matière de rémunération et d'imposition. Le chômage reste important (de l'ordre de 50 %). L'inflation est estimée à quelque 13 %. Les données macroéconomiques disponibles sont rares: l'Office statistique du Kosovo ne dispose d'aucun chiffre officiel sur le PIB, la croissance du PIB, l'inflation, la consommation, l'investissement privé ou la population. Malgré les progrès et les efforts considérables accomplis pour affiner les estimations, les calculs sont toujours soumis à une grande part d'arbitraire en raison de la faiblesse de la base de données.

L'Autorité budgétaire centrale (ABC) a exécuté de manière satisfaisante le budget 2001 du Kosovo, bien qu'un certain nombre de postes de dépenses aient été revus à la hausse durant l'année, passant de 500 millions de DEM à 566,5 millions de DEM. Les premières données laissent à penser que les dépenses effectives pour 2001 seront de l'ordre de 537 millions de DEM, tandis que le recouvrement des recettes intérieures a été bien meilleur que prévu (572 millions de DEM au lieu de 338 millions de DEM). Selon le résultat final du budget et compte tenu de l'aide budgétaire apportée par les donateurs, l'ABC pourra reporter sur l'exercice suivant un certain solde dont elle aura besoin provisoirement à titre de garantie pour le passage à l'euro et pour faire face aux imprévus. L'équilibre permettra de pratiquer une gestion budgétaire plus mature, c'est-à-dire de répondre à un certain nombre d'obligations à long terme et d'engager des dépenses en investissement de capitaux au titre du budget, notamment pour entretenir les investissements des donateurs. Ceci est d'autant plus important que l'aide apportée par les donateurs devrait diminuer.

Selon l'Agence européenne pour la reconstruction, la prestation de services publics s'est améliorée, mais sa durabilité reste une des principales préoccupations des efforts de reconstruction. Les services publics, et notamment le secteur de l'énergie, se caractérisent toujours par un approvisionnement peu fiable et un recouvrement très faible des coûts. Les prix, bas de facto, encouragent à accroître la consommation (par exemple, installations de lavage automatique des voitures, chauffage électrique). Dans le domaine des télécommunications, le développement du réseau de lignes fixes est encore limité et les télécommunications à l'échelle des provinces reposent en grande partie sur le réseau mobile. Dans le domaine du rail, certaines lignes fonctionnent; un plan d'ensemble du réseau est en cours d'élaboration, comprenant la mise en place d'infrastructures pour les pièces détachées et les réfections de base.

3. Réformes structurelles

La MINUK a amélioré de manière étonnante le recouvrement des recettes et le respect des obligations fiscales. Ce bon résultat est imputable à l'ouverture de bureaux de recouvrement des impôts sur la ligne frontière administrative avec la Serbie, à la mise en œuvre réussie de la TVA à partir du 1er juillet, à des mesures de contrôle efficaces ainsi qu'au renforcement des capacités par des recrutements et une formation continus.

La MINUK a préparé l'introduction d'un régime de retraite à deux piliers, composé d'un système de répartition financé par les cotisations (y compris un système de prestations universel pour ceux qui n'ont pas cotisé à l'ancien régime) et d'un volet entièrement financé par les cotisations obligatoires.

En 2001, l'autorité du Kosovo dans le domaine de la banque et des paiements (BPK) a accordé un agrément à six autres banques commerciales – portant le total à sept – lesquelles possèdent 22 succursales. Afin d'assurer une certaine stabilité et d'éviter une "surbancaisation", la BPK relèvera les critères d'immobilisation à compter de janvier 2002. La BPK effectue des contrôles réguliers, qui n'ont pas révélé de faute grave. Elle a en outre accordé des agréments à 15 établissements financiers non bancaires et de micro-finances (sept en 2001) proposant des crédits aux particuliers et aux PME. L'augmentation du volume des dépôts reflète à la fois le nombre croissant de banques et une plus grande confiance dans le système bancaire. Les activités de prêts sont néanmoins plus réduites et limitées à une maturité inférieure à 12 mois. Le manque d'accès aux prêts pour les dépenses en capital est un obstacle majeur au développement des activités productives. En particulier, l'absence de garantie pour les prêts bancaires est considéré comme étant l'un des principaux facteurs entravant cet accès.

Le 5 octobre 2001, la MINUK a adopté le règlement sur l'agrément, la surveillance et la régulation du secteur de l'assurance, qui confie à la BPK la responsabilité d'agréer et de surveiller les compagnies d'assurance. Les compagnies d'assurance existantes sont invitées à solliciter un agrément au titre de ce nouveau règlement.

La BPK a continué à développer son système de paiement pour pouvoir répondre aux besoins de la MINUK, de l'administration civile du Kosovo et des ONG. La BPK offre actuellement à la MINUK des services de paiement via sept succursales installées dans l'ensemble de la région et effectue plus de 80 000 paiements chaque mois pour les bourses et les salaires publics. La BPK vise à restreindre ses services aux banques et a fermé les comptes des entreprises publiques. Le système de compensation interbancaire inauguré en mai fonctionne sans heurt et a plus que doublé les transactions mensuelles réalisées entre juin et octobre.

Le nombre de paiements non scripturaux est en augmentation. Après avoir effectué 75 transactions non scripturales en juillet, le ministère responsable du secteur public a versé quelque 1 300 salaires sur des comptes en octobre et réalisé près de 2 900 paiements en décembre. Jusqu'à la fin de l'année, la MINUK subventionnait les frais liés à l'ouverture et à la gestion d'un compte bancaire. Certains ministères ont commencé à exiger un compte comme condition préalable au recrutement.

La MINUK a continué à compléter le cadre du droit commercial. Par le biais de ses bureaux régionaux, elle fournit des informations et des contacts commerciaux et organise des séminaires et des formations en gestion. Elle se charge également de former les Kosovars au travail au sein des ministères. Toutefois, elle souffre toujours d'un manque d'appui politique pour progresser dans le domaine des privatisations. En l'absence d'un organisme reconnu de privatisation, la MINUK a établi des offres de vente et conclu, au 15 novembre, 11 attributions correspondant à un volume d'investissement de 108 millions de DEM sur la période contractuelle. Il est essentiel d'améliorer la qualité du système judiciaire et de l'application de la loi afin de ne pas dissuader des investisseurs.

En ce qui concerne le passage à l'euro, la MINUK suit le modèle de l'UE et prévoit une période de double circulation de deux mois seulement afin de limiter les risques de blanchiment de capitaux. Selon les estimations de la BPK, les besoins en argent liquide sont de 15 à 20 millions de DEM pour les pièces et de 500 millions de DEM pour les billets. Une campagne d'information a été organisée en 2001. La BPK a été en contact avec la BCE, la banque fédérale allemande, la banque nationale autrichienne ainsi qu'avec les banques dans lesquelles elle dispose de comptes

(Commerzbank, Raiffeisenbank). La BCE a approuvé une préalimentation également dans le cas du Kosovo; les banques commerciales se sont chargées des transferts de fonds.

4. Mise en œuvre de l'assistance financière exceptionnelle

Après la première aide financière exceptionnelle accordée sous la forme de dons d'un montant de 35 millions d'euros en 2000 dans le cadre d'un programme plus vaste d'assistance communautaire de 360 millions d'euros, un autre don plafonné à 30 millions d'euros a été approuvé en juin 2001 (2001/511/CE) en vue d'améliorer la situation financière du Kosovo, de faciliter la mise en place et le maintien des fonctions administratives essentielles et de soutenir le développement d'un cadre économique sain. Ces fonds s'ajoutent aux 320 millions d'euros promis au titre de l'assistance CARDS en 2001.

Une première tranche de 15 millions d'euros a été versée à la mi-septembre après la signature d'un protocole d'accord entre la MINUK et la Communauté. La deuxième tranche sera débloquée sous réserve du respect des conditions de politique économique définies dans le protocole d'accord. Parmi ces conditions figurent le développement du secteur financier et privé, l'établissement de données macroéconomiques, et, surtout, l'élargissement de la base d'imposition afin de pouvoir poursuivre des politiques budgétaires prudentes. Les fonds devaient être mis à la disposition de la MINUK par l'intermédiaire de son ABC. Un premier examen effectué par la Commission en novembre a montré que des progrès considérables avaient été accomplis dans ces secteurs.

Lors de la mise en œuvre de son assistance financière exceptionnelle, la Commission a maintenu des contacts étroits avec les institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale, tant au niveau des groupes de travail que via les réunions régulières du groupe de pilotage au niveau opérationnel (Working level Steering Group), qui suit l'évolution économique et financière du Kosovo.

VII. REPUBLIQUE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE (SERBIE-MONTENEGRO)

1. Résumé

Un an après les changements politiques survenus en RFY à la fin de 2000, il apparaît que les autorités ont nettement progressé dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique, la libéralisation du change, des prix et du commerce, ainsi que le renforcement de la confiance du marché. En 2001, le PIB réel s'est accru de 5,5 %; l'inflation s'est considérablement ralentie, tombant de 115 % à 40 %, le taux de change est resté stable, les réserves de change se sont substantiellement accrues, et de bons résultats ont été enregistrés sur le plan budgétaire, puisque le déficit de trésorerie avant prise en compte des dons a été très inférieur aux prévisions. Cependant, tous les problèmes économiques ne sont pas résolus et de nouvelles décisions importantes sur la restructuration de l'économie locale seront bientôt à l'ordre du jour. Elles conduiront très probablement à la fermeture d'un certain nombre de grandes banques et entreprises non viables. En même temps, les autorités devront faire en sorte que le grand public continue de soutenir les réformes.

Le deuxième réexamen prévu par l'accord de confirmation du FMI, qui va jusqu'à la fin mars 2002, a commencé en octobre 2001 et s'est conclu favorablement à la mi-janvier 2002, permettant ainsi à la RFY de prélever une troisième tranche de 62,5 millions de dollars, sur un total de 250 millions.

En juillet, le Conseil a décidé d'accorder à la RFY une aide macrofinancière de 300 millions d'euros maximum. Suite au règlement de tous les arriérés de paiement de la RFY à la Banque européenne d'investissement et à la Communauté, une première tranche de 260 millions d'euros a pu être débloquée en octobre 2001. La seconde tranche (40 millions d'euros) a été décaissée en janvier 2002, à l'issue d'un réexamen satisfaisant de la situation en matière de politique économique. Le 10 décembre 2001, le Conseil a approuvé une modification de sa décision de juillet portant le montant total de cette aide à 345 millions d'euros maximum.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES

1. Libéralisation des prix

La plupart des contrôles ont été levés, sauf pour certains services publics, dont les prix ont été fortement revus à la hausse.

2. Libéralisation des échanges

Une nouvelle loi fédérale adoptée en 2001 a simplifié les procédures, supprimé la plupart des licences d'importation et des quotas, réduit le nombre de droits de douane et abaissé le taux de droit moyen; le Monténégro applique un code de commerce distinct et des droits plus faibles qu'au niveau fédéral.

3. Régime de change

Régime de flottement dirigé dans lequel le taux de change du dinar a pu être maintenu à un niveau stable; le Monténégro a adopté l'euro comme seule monnaie légale en novembre 2000.

4. Investissements directs étrangers

Les IDE sont encore relativement faibles; en Serbie, une loi sur l'investissement étranger est en préparation; le Monténégro avait déjà adopté une loi sur les IDE en 2000.

5. Politique monétaire

Politique monétaire restrictive de la Banque nationale de Yougoslavie; la création de monnaie centrale se fait presque exclusivement en fonction de l'augmentation des réserves de change et des crédits limités accordés aux administrations publiques; le Monténégro n'a pas de politique monétaire propre.

6. Finances publiques

Des réformes budgétaires ambitieuses ont été entreprises, avec notamment la mise en oeuvre d'une grande réforme fiscale en Serbie et la préparation d'un plan d'action fiscal au Monténégro; des premières mesures ont été prises pour améliorer la gestion budgétaire; la collecte des impôts et le contrôle des dépenses se sont améliorés, une administration du Trésor est en train de se créer.

7. Privatisation et restructuration des entreprises

Un nouvelle réglementation sur les privatisations a été adoptée en Serbie en juin 2001; une législation sur les entreprises et les ententes est en préparation; des plans de restructuration ont été adoptés pour deux grandes entreprises déficitaires; enfin, le programme de privatisation de masse suit son cours au Monténégro.

8. Réforme du secteur financier

Des progrès ont été faits en Serbie: une agence pour le redressement des établissements bancaires s'est créée; toutes les banques ont fait l'objet d'un audit et ont été fermées, fusionnées ou placées sous surveillance renforcée. Quatre grandes banques serbes non viables doivent être fermées. Au Monténégro, la plus grande banque, Montenegro Banka, a été placée sous administration provisoire.

2. Résultats macroéconomiques

La croissance du PIB réel en 2001 (5,5 %, dont environ 3,5 % au Monténégro) est essentiellement due à une forte reprise de la production agricole (20-25 %), après la grave sécheresse de l'année précédente, et à une intensification de l'activité dans le secteur des services, notamment le tourisme au Monténégro, et dans celui des transports. En revanche, la production industrielle ne décolle pas; sur la période de janvier à novembre 2001, elle a même baissé de 0,6 % par rapport à la période correspondante en 2000.

Grâce à une politique monétaire restrictive, l'inflation a considérablement diminué en Serbie, passant de 115 % à la fin de 2000 à 40 % environ à la fin de 2001, malgré les fortes hausses successives des tarifs de l'électricité (augmentation cumulée de 120 %) intervenues depuis le début de l'année. Au Monténégro, l'inflation annuelle s'est légèrement accélérée, passant de 22,5 % à 25 %, principalement en raison de la libéralisation accélérée des prix de l'électricité, des services municipaux, des transports, du pain et du lait en cours d'année.

En excluant les dons, les comptes publics consolidés de la RFY ont enregistré en 2001 un déficit de trésorerie équivalent à environ 2,4 % du PIB (soit environ 240 millions de dollars), alors que le budget tablait au départ sur un déficit de 6,1 % du PIB. Cette réduction du déficit est principalement liée à l'amélioration du taux de recouvrement des impôts, mais aussi à l'adoption d'une stratégie de réduction des dépenses publiques (moins 1,8 % du PIB), devant l'insuffisance des rentrées budgétaires en provenance de l'étranger et le retard avec lequel la Serbie a pu disposer du produit des privatisations.

Après l'adoption d'un régime de flottement dirigé en Serbie au début de 2001, le dinar s'est globalement maintenu au niveau fixé en octobre 2000 (30 dinars pour un deutschemark). Les réserves brutes de la Banque nationale de Yougoslavie (BNY) s'élevaient à quelque 1,3 milliard de dollars fin janvier 2002 (contre 605 millions début 2001), ce qui représente à peu près 2,9 mois de prévisions d'importations pour 2002. Au Monténégro, la décision unilatérale, fin 2000, d'adopter le deutschemark puis l'euro comme seule monnaie ayant cours légal a contribué à la stabilisation macroéconomique, en supprimant la possibilité de créer de la monnaie centrale.

En 2001, la balance des paiements de la RFY a enregistré une augmentation de son déficit commercial, qui pourrait approcher les 2,8 milliards de dollars, mais aussi d'importantes rentrées, grâce aux fonds envoyés par les expatriés et aux recettes engrangées dans le secteur des services. Ces rentrées ont contribué à maintenir le déficit courant aux alentours de 1,075 milliard de dollars avant comptabilisation des dons. Les investissements directs étrangers restent faibles et devaient se chiffrer, selon les prévisions, à 120 millions de dollars pour 2001.

Le poids énorme de la dette extérieure, qui représentait quelque 12,2 milliards de dollars fin 2001, soit 140 % du PIB, est une lourde contrainte. De ce point de vue, l'accord passé entre le Club de Paris et les autorités de la RFY, qui prévoit une réduction progressive de 66 % de la valeur actuelle nette des créances des membres du Club sur le pays (4,5 milliards d'USD environ) et un rééchelonnement du solde sur 22 ans, avec une période de grâce de six ans, doit être considéré comme un élément important pour la viabilité de la position externe du pays.

3. Réformes structurelles

La Serbie comme le Monténégro ont continué à libéraliser les prix en 2001; les contrôles ont été supprimés sur presque toutes les catégories de produits, et les prix ont été progressivement portés à des niveaux plus conformes au marché, notamment les prix de l'énergie en Serbie et ceux des services publics et des produits de première nécessité (comme le lait et le pain) au Monténégro.

Des progrès notables ont été accomplis en Serbie du côté des privatisations, avec l'adoption en juin 2001 d'une nouvelle législation destinée à encadrer la privatisation de 150 entreprises d'État et entreprises collectives par adjudication, et de près de 5 000 autres entreprises par vente aux enchères, selon des procédures transparentes. En vertu de cette nouvelle législation, les investisseurs étrangers peuvent obtenir jusqu'à 70 % du capital d'une entreprise par adjudication. À la fin de 2001, une procédure d'adjudication avait été ouverte pour 35 entreprises. Les autorités avaient reçu des offres pour trois grandes cimenteries, qui devaient être vendues en janvier 2002, un peu plus tard que prévu au départ. Des plans de restructuration ont été dressés pour deux grandes entreprises déficitaires (le constructeur automobile Zastava et le producteur de cuivre BOR); le plan concernant Zastava a finalement obtenu l'accord du gouvernement, de la direction et des syndicats. Une nouvelle loi serbe sur l'Agence pour le développement des PME a été adoptée en novembre 2001. Au Monténégro, le programme de privatisation de masse, qui concernait 450 000 citoyens et 221 entreprises, a été mené à son terme au début de décembre 2001. En outre, des procédures d'adjudication ont été ouvertes pour une vingtaine d'entreprises (sur les 110 destinées à être vendues par lots, par appel d'offres ou par mise aux enchères, ou promises à la liquidation). Trois investisseurs se sont montrés intéressés par le rachat de 51 % du capital de la compagnie de télécommunications du Monténégro, qui ont été proposés à la vente à l'été 2001. Les autorités monténégrines ont l'intention d'émettre une offre de vente pour Yugopetrol en 2002.

Les premières mesures indispensables pour libéraliser le commerce extérieur ont été prises en mai 2001 avec l'adoption au niveau fédéral de la loi sur le commerce extérieur, du tarif douanier et de la loi sur les tarifs, qui ont simplifié les procédures, supprimé la plupart des licences d'importation et quota douaniers, réduit le nombre de droits et abaissé le taux de droit moyen. Au Monténégro, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la libéralisation des échanges, puisque le nombre d'articles soumis à des restrictions a diminué. Les droits de douane y ont nettement baissé depuis 2000, passant de 25 % à moins de 3 % en moyenne, et ils sont actuellement plus faibles qu'en Serbie.

La restructuration du secteur bancaire a avancé rapidement en Serbie, conformément à la stratégie adoptée par la Banque nationale de Yougoslavie (BNY) en mai 2001. Suite à l'audit de 82 banques, 19 ont été fermées et 15 autres fusionnées. Des agréments ont été délivrés à cinq nouvelles banques entre mai et décembre 2001. La décision de fermer les quatre plus grandes banques a été annoncée au début de 2002. Malgré l'extrême fragilité de l'ensemble du système bancaire, certains signes indiquent un regain de confiance du public, comme la nette remontée de l'épargne. Au Monténégro, de nouvelles mesures ont été prises pour restructurer le système bancaire. Des rapports diagnostiques ont été établis pour dix établissements, avec l'aide de conseillers internationaux, et ont permis de renouveler les agréments de quatre établissements. En outre, les autorités ont préparé et approuvé sur le principe un plan de restructuration de la principale banque, Montenegro Banka.

4. Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière

Un accord de confirmation du FMI allant jusqu'à la fin mars 2002 a été approuvé le 11 juin 2001 et a fait l'objet de réexamens favorables en octobre 2001 et janvier 2002. Le 16 juillet 2001, le Conseil a approuvé une aide macrofinancière de la Communauté à la RFY, pour un montant maximal de

300 millions d'euros, comportant une facilité de prêt plafonnée à 225 millions et un volet "dons" limité à 75 millions. Suite au règlement de tous les arriérés de paiement de la RFY envers la Banque européenne d'investissement et la Communauté, une première tranche d'aide de 260 millions d'euros (225 millions de prêts et 35 millions de dons) a pu être débloquée en octobre 2001. La mission de contrôle dépêchée en décembre 2001 a pu constater que les conditions préalables au versement de la seconde tranche (40 millions d'euros) étaient globalement respectées dans les domaines suivants: gestion et contrôle des dépenses publiques, réforme de l'administration fiscale et de la politique fiscale, développement du secteur privé, restructuration bancaire et gestion de la dette extérieure. À la suite de ce contrôle satisfaisant, la seconde tranche a été décaissée en janvier 2002. Le 10 décembre 2001, le Conseil a approuvé une modification de sa décision de juillet afin de porter le volet "dons" de ce dispositif à 120 millions d'euros maximum, faisant ainsi passer l'enveloppe globale de l'aide à 345 millions d'euros.

VIII. ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

1. Résumé

L'année 2001 a été marquée par des affrontements ethniques qui ont eu de lourdes répercussions sur la population et l'économie. Après plusieurs années de croissance positive, le PIB s'est fortement contracté, reculant de près de 5 %. Suite à cette crise sécuritaire, les finances publiques ont enregistré un dérapage des dépenses, notamment militaires, et une forte baisse des recettes de TVA. Le déficit public pour 2001 est d'environ 6,7 % du PIB. L'inflation est restée modérée (5,3 %).

La mise en oeuvre des réformes structurelles a sensiblement progressé en 2001 dans un certain nombre de domaines, notamment la fiscalité, le renforcement des contrôles budgétaires, la politique commerciale et l'administration publique. En raison de la crise du printemps, le gouvernement de l'ARYM n'a pas pu respecter les objectifs du programme triennal, soutenu par une facilité FRPC/MEDC, qui avait été approuvé par le FMI à l'automne 2000, et qui a donc dû être suspendu. Dans la perspective d'un nouvel arrangement, les autorités de l'ARYM se sont entendues en décembre avec le FMI sur l'application pendant six mois (à partir du 1er janvier 2002) d'un programme suivi par le FMI (*Staff Monitored Programme - SMP*).

Devant les progrès sensibles accomplis en 2001 en matière de réformes structurelles, et eu égard à la crise politique et économique du printemps, la procédure de décaissement de la deuxième tranche (10 millions d'euros de dons et 12 millions d'euros de prêts) de l'assistance macrofinancière (80 millions d'euros au total) a été lancée en décembre 2001 (le paiement est intervenu au début de janvier 2002, sur la base des résultats du SMP). Le 10 décembre 2001, le Conseil a approuvé l'octroi à l'ARYM d'une aide macrofinancière supplémentaire de 18 millions d'euros, sous forme de dons.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES

1. Libéralisation des prix

Pour l'essentiel, les prix sont maintenant libres, à l'exception de ceux de la plupart des services d'utilité publique et de divers produits et services, comme le pétrole et ses dérivés ou les services postaux.

2. Libéralisation des échanges

Quelques droits et entraves non tarifaires ont été maintenus. L'ASA conclu récemment et l'accord intérimaire facilitent l'entrée des produits de l'UE et prévoient une baisse progressive des droits sur les principaux produits.

3. Régime de change

Le denar, rattaché de fait au DEM depuis le début de 1994, est maintenant rattaché à l'euro; depuis la dévaluation de juillet 1997, il s'échange à 60,5 denars pour un euro.

4. Investissements directs étrangers

L'environnement est devenu plus favorable aux IDE. L'autorisation du gouvernement reste néanmoins nécessaire pour certains types d'investissements étrangers, qui pâtissent aussi de l'absence de véritable marché foncier. Les IDE ont été très irréguliers ces dernières années et s'appuient essentiellement sur quelques grosses transactions.

5. Politique monétaire

La politique monétaire est prudente et essentiellement axée sur l'ancrage de la monnaie.

6. Finances publiques

Le gouvernement a instauré la TVA en avril 2000 et allégé la fiscalité sur le travail à compter de janvier 2001. Le bureau des recettes publiques a renforcé ses contrôles au second semestre 2001. Le gouvernement a lancé en 2001 un programme d'investissement public privilégiant les équipements (adduction d'eau, entretien des routes) et la remise en état des établissements scolaires et des centres de soins.

7. Privatisation et restructuration des entreprises

Le programme de privatisation a commencé en 1993; à la fin décembre 2001, près de 1 646 entreprises avaient déjà trouvé preneur. La privatisation du secteur agricole est quasiment achevée. Trois grandes entreprises industrielles ont été privatisées au second semestre 2001. La liquidation d'un certain nombre de sociétés déficitaires a dû être reportée et devrait avoir lieu en 2002.

8. Réforme du secteur financier

La nouvelle législation bancaire adoptée en 2000 jette les bases légales de la modernisation et du renforcement du secteur bancaire. Celui-ci est déjà majoritairement détenu par des opérateurs privés. Il est très concentré, puisque les deux plus grandes banques, Stopanska Banka (vendue en avril 2000 à une banque grecque) et Komercijalna Banka, regroupent environ les deux tiers des dépôts de l'ensemble du système.

2. Résultats macroéconomiques

L'année 2001 a été particulière pour l'ARYM en raison des conflits ethniques qui ont éclaté au printemps et ne se sont terminés qu'avec le règlement politique de la crise, en août. Cette crise a eu de lourdes répercussions sur la population et l'économie. Au lieu d'atteindre les quelque 6 % de croissance escomptés, le PIB s'est contracté d'environ 4,6 %, ce qui correspond à un recul de près de 10 points de pourcentage. En outre, le coût des réparations des logements et des équipements endommagés représenterait, selon une étude récente², près de 1,8 % du PIB. Cette contraction de la production a touché la plupart des secteurs de l'économie. Le niveau de chômage, qui atteignait 29,5 % de la population active à la fin de 2001 (32,2 % en 2000), est lié à la faiblesse de la production.

En dépit de la crise, une politique monétaire prudente, axée sur l'ancrage extérieur au DEM/EUR, a empêché le pays de tomber dans la spirale inflationniste. En mai-juin, la Banque centrale, soucieuse d'endiguer la baisse des réserves provoquée par la crise sécuritaire, a relevé le niveau des réserves obligatoires et multiplié par plus de deux ses taux d'intérêt à court terme. Les prix à la consommation ont globalement augmenté de 5,3 % en 2001, contre 5,8 % en 2000.

Au printemps, l'accroissement des dépenses militaires lié à ces affrontements internes a fortement pesé sur le budget de l'État, en particulier du fait du recrutement de nouveaux personnels militaires et policiers et des hausses de salaires accordées aux unités spéciales de la police et de l'armée. Les dépenses publiques ont atteint 41 % du PIB, soit 7 points de pourcentage de plus qu'en 2000. Parallèlement, les recettes se sont nettement réduites. Au total, les recettes budgétaires ont baissé de 7 % en valeur nominale et le déficit global a atteint 6,7 % sur l'ensemble de l'année 2001, alors qu'un excédent de 2,5 % du PIB avait été enregistré l'année précédente.

Sur le plan extérieur, un net recul des importations (qui sont passées de 1,875 milliard de dollars en 2000 à environ 1,527 milliard en 2001) a ramené le déficit commercial à 370 millions de dollars. Le déficit courant s'est en revanche fortement creusé, atteignant près de 11 % du PIB. Ce déficit élevé a cependant été compensé, dans une certaine mesure, par des entrées de capitaux à long terme liées à la privatisation de l'opérateur national de télécommunications en janvier 2001 (310 millions de dollars, soit environ 9 % du PIB). C'est ainsi que malgré les pertes sensibles enregistrées sur l'année, le volume des réserves en devises fortes est resté important et représentait près de 779 millions de dollars en fin d'année, l'équivalent de 4,9 mois d'importations. À la fin de 2001, l'ARYM était sur la bonne voie en ce qui concerne le service de sa dette.

Le programme arrêté avec le FMI à la fin de l'année 2000, qui devait s'appuyer sur une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) et sur un mécanisme élargi de crédit (MEDC), a été interrompu au printemps 2001. À la fin de 2001, les autorités sont parvenues à un nouvel accord avec le FMI sur la mise en oeuvre pendant six mois d'un programme suivi par le Fonds (*Staff Monitored Programme* - SMP); ce programme, axé sur une discipline budgétaire plus stricte, a permis de ramener les dépenses publiques à 36,8 % du PIB en 2002 (contre 41 % en 2001); il doit laisser place dans le courant de 2002 à un nouveau mécanisme portant sur les tranches supérieures de crédit.

Dans l'ensemble, la situation demeure fragile et une nouvelle consolidation du processus de paix est essentielle pour recréer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre de politiques de stabilisation et de réforme durables, ainsi qu'à la croissance économique.

² Rapport de l'IMG sur l'évaluation des dommages dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (novembre 2001).

3. Réformes structurelles

À la suite de la libéralisation des prix du pain et de la farine en octobre 2000, presque tous les prix sont maintenant libres, sauf ceux des services d'utilité publique, des transports publics et de divers produits ou services comme le pétrole et les services postaux.

Malgré la vente de 51 % de la compagnie nationale de télécommunications à l'opérateur hongrois Matav, en janvier 2001, les privatisations se sont globalement ralenties durant l'année. Trois grandes entreprises industrielles ont été privatisées au second semestre: Sletovo Battery, Gazella (chaussures) et Godel (maroquinerie). La privatisation de la compagnie nationale d'électricité, ESM, est en préparation, l'objectif étant de la vendre d'ici la fin de 2002.

Une quarantaine de grandes entreprises déficitaires devaient être soit vendues soit liquidées en 2001: la crise du premier semestre a retardé ce processus, mais les autorités l'ont relancé au dernier trimestre, en liquidant une entreprise et en chargeant des consultants internationaux d'en expertiser 17 autres, dont la plupart devraient être fermées dans le courant de 2002.

L'UE, premier partenaire commercial du pays, représente 48,5 % de ses exportations et 41,8 % de ses importations. L'ARYM et la CE ayant signé en 2000 un accord de stabilisation et d'association (ASA), le premier du genre, un accord intérimaire est entré en vigueur en juin 2001. Les quotas sur les produits de l'agriculture et de la pêche ont été levés. Dans le domaine agricole, des concessions commerciales réciproques ont été accordées (sauf pour le vin). L'ARYM a conclu des accords de libre-échange (ALE) avec plusieurs pays voisins (dont la Croatie, deuxième pays après elle à avoir signé un ASA avec la CE), les pays de l'AELE et l'Ukraine. Elle a le statut d'observateur à l'OMC et les négociations devant lui permettre de devenir membre à part entière, qui avaient été retardées par la crise de l'an dernier, ont repris fin 2001 afin qu'elle puisse adhérer en 2002.

Depuis juillet 2001, l'ancien Bureau des paiements (ZPP) hérité de l'ère socialiste s'est vu retirer progressivement ses fonctions de paiement, qui ont été confiées au système bancaire. Les autorités ont renforcé la surveillance du secteur financier en 2001, en particulier pour huit banques en situation délicate. La cote de trois d'entre elles a été remontée et alignée sur le minimum requis. Diverses mesures ont été prises pour les cinq autres (désignation d'un administrateur, fusion de deux d'entre elles avec d'autres banques afin d'améliorer leur assise financière). Le secteur reste cependant handicapé par une forte proportion de prêts improductifs (environ 35 % ont été classés comme improductifs, voire douteux) et par un manque d'efficacité, et son développement est freiné par un faible degré d'intermédiation financière.

4. Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière

Le 8 novembre 1999, le Conseil a décidé d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine une deuxième aide macrofinancière plafonnée à 80 millions d'euros (50 millions d'euros de dons et 30 millions d'euros de prêts).

À la suite de l'approbation par le conseil d'administration du FMI d'un programme soutenu par une facilité de type FRPC/MEDC, approbation qui n'a pu intervenir que le 29 novembre 2000, une première tranche de cette aide communautaire (20 millions d'euros de dons et 10 millions d'euros de prêts) a été décaissée en décembre 2000-janvier 2001.

Les conditions à remplir pour le versement de la deuxième tranche portaient notamment sur la réforme fiscale, le resserrement des contrôles budgétaires, la politique commerciale et l'administration publique. Des progrès sensibles ayant été constatés, et au vu de la situation

économique et politique difficile du pays, la Commission a lancé la procédure de décaissement de la deuxième tranche (10 millions d'euros de dons et 12 millions d'euros de prêts) en décembre 2001 (le décaissement a eu lieu en janvier 2002 sur la base d'un programme suivi par le FMI, qui définit un cadre de politique macroéconomique).

En outre, le Conseil a modifié sa première décision le 10 décembre 2001, prorogeant l'aide jusqu'à la fin de 2003 et augmentant l'enveloppe des dons de 18 millions d'euros (ce qui la porte à 48 millions, sur une aide totale de 98 millions). La mise en oeuvre de cette aide macrofinancière supplémentaire et de l'aide encore à verser au titre de la décision originale s'inscrira dans le cadre d'un nouvel accord avec le FMI et sera subordonnée à des critères précis relatifs aux politiques économiques, qui doivent encore être négociés.

IX. GÉORGIE

1. Résumé

La croissance économique s'est accélérée en 2001 et aurait atteint 4,5 % selon les estimations (au lieu de 1,9 % en 2000). L'inflation est restée modérée à 3,4 % (4,6 % en 2000). Le déficit courant s'est encore légèrement creusé par rapport à l'année précédente.

En mars 2001, la Géorgie a conclu avec le Club de Paris un accord rééchelonnant ses remboursements sur vingt ans, avec un délai de grâce de trois ans. Mais toutes les discussions bilatérales engagées avec les créanciers n'ont pas abouti, notamment celles avec le Turkménistan, principal créancier de la Géorgie en dehors du Club de Paris. Les obligations du pays au titre du service de la dette en 2003 et 2004 restent un sujet de préoccupation.

Le processus de réforme structurelle s'est ralenti en 2001. L'intérêt des investisseurs étrangers s'étant émoussé, les privatisations annoncées dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie n'ont pu être menées à bien. Le limogeage du gouvernement en novembre 2001 a encore retardé les réformes en fin d'année.

Le conseil d'administration du FMI ayant approuvé le programme triennal adopté par la Géorgie avec le soutien d'une FRPC en janvier 2001, la Géorgie a pu prélever avant la fin de l'année 27 millions de DTS sur cette facilité de crédit du FMI.

La Géorgie a également reçu en décembre 2001 une tranche de 6 millions d'euros de dons au titre de l'assistance financière exceptionnelle de la Communauté.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix La plupart des prix ont été libérés.
2. Libéralisation des échanges Politique libérale d'échanges internationaux. La Géorgie est devenue membre de l'OMC en 2000. La plupart des restrictions à l'importation et à l'exportation ont été levées, mais le parlement a interdit à partir de février 2002 l'exportation de débris de métaux non ferreux (premier produit d'exportation du pays) afin de lutter contre certaines activités illicites. L'exportation de bois fait également l'objet de restrictions.
3. Régime de change Le lari n'est soumis à aucune restriction de change. Taux de change flottant.
4. Investissements directs étrangers La législation est dans l'ensemble adaptée. Pas de limite au rapatriement de capitaux et de bénéfices ni de restriction sur la détention de comptes bancaires en devises. Les investisseurs étrangers ne peuvent pas devenir propriétaires de terrains agricoles, mais seulement les louer. Privatisation progressive des terrains urbains et industriels (reconnaissance des droits de propriété et inscription au cadastre).
5. Politique monétaire Une politique monétaire prudente a contribué à stabiliser le taux d'inflation à un faible niveau. Le dollar conserve sa prééminence dans l'économie (environ 80 % des dépôts sont en devises étrangères).
6. Finances publiques Les rentrées budgétaires (dons inclus) sont estimées à 16,5 % du PIB, le total des dépenses et des prêts à 18 % du PIB. Une stratégie anti-corruption est actuellement mise en oeuvre. Une nouvelle loi de procédure budgétaire est en préparation.
7. Privatisation et restructuration des entreprises Presque toutes les petites et moyennes entreprises ont été privatisées. L'accent est mis actuellement sur les principaux services d'utilité publique (télécommunications et électricité), pour lesquels le gouvernement souhaite trouver des investisseurs stratégiques ou, si aucun investisseur valable ne se présente, confier les entreprises à des gestionnaires privés. Les investisseurs étrangers se montrant beaucoup moins intéressés (en raison du climat peu propice aux affaires), les progrès ont été lents.
8. Réforme du secteur financier Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la réglementation et la surveillance bancaires. La législation a été modifiée afin de permettre à la Banque nationale de Géorgie de retirer leur agrément aux banques. Six banques défaillantes se sont ainsi vu retirer leur agrément en 2001. Les exigences de capital minimal ont été revues à la hausse. Le pays a adopté pour les banques commerciales les normes d'information des IAS et de nouvelles règles de provisionnement et de classement des actifs. Cela n'a toutefois pas suffi à rétablir la confiance du public dans le secteur bancaire.

2. Résultats macroéconomiques

La situation macroéconomique de la Géorgie s'est améliorée en 2001, le PIB réel augmentant de 4,5 % selon les estimations. Ce résultat est essentiellement dû à l'agriculture, qui a repris le dessus après la grave sécheresse de l'année précédente. En revanche, la production industrielle a reculé de 1 %.

Le déficit des administrations publiques s'est considérablement réduit (passant de 7 % en 1999 à 4 % en 2000 et à 2 % au premier semestre 2001); cette amélioration est essentiellement liée à une compression des dépenses et, de façon beaucoup plus marginale, à l'accroissement des recettes. La Géorgie conserve l'un des plus faibles ratios de recettes fiscales au PIB de la région (14,5 % environ en 2001). Les taux de recouvrement des administrations publiques ont également été décevants en 2001, malgré une légère augmentation des recettes totales en proportion du PIB par rapport à l'année précédente. Les lacunes de l'administration, la corruption et la contrebande n'ont pas fait l'objet de mesures susceptibles d'améliorer sensiblement les taux de recouvrement. Du coup, le gouvernement n'a pas pu résorber comme prévu l'encours de ses arriérés de paiement au titre des prestations sociales.

Les autorités monétaires ont confirmé leur détermination à maintenir une inflation modérée. La hausse des prix à la consommation s'est ralentie en 2001 pour s'établir à 3,4 % en fin d'année (contre 4,6 % en 2000). Le lari a reculé d'environ 7 % par rapport au dollar en 2001, cédant une première fois du terrain en début d'année, puis à nouveau au moment de la crise gouvernementale de novembre (il s'échangeait à 2,15 laris pour un dollar à la fin de l'année). Le lari n'a toujours pas la confiance du public et n'est pas encore devenu une monnaie d'épargne (environ 80 % des dépôts sont en devises étrangères).

Selon les estimations, le déficit courant de la Géorgie s'est encore creusé en 2001 par rapport à l'année précédente, où il avait atteint 5,4 % du PIB, transferts inclus. Bien qu'en augmentation à la fin de l'année, les réserves de change étaient encore faibles puisqu'elles représentaient moins d'un mois et demi d'importations. Au même moment, la dette extérieure avoisinait 1,7 milliard de dollars, soit 52 % du PIB (contre 53 % en 2000).

En mars 2001, la Géorgie a conclu avec le Club de Paris un accord rééchelonnant ses remboursements sur vingt ans, avec un délai de grâce de trois ans. Cependant, toutes les discussions bilatérales engagées avec ses créanciers n'ont pu aboutir avant la fin de 2001. La Géorgie poursuit notamment ses pourparlers avec le Turkménistan, qui est son principal créancier en dehors du Club de Paris. Par ailleurs, malgré l'accord conclu avec le Club de Paris, les obligations à honorer au titre du service de la dette en 2003 et 2004 restent un sujet de préoccupation.

Son programme triennal soutenu par la FRPC ayant obtenu l'aval du conseil d'administration du FMI en janvier 2001, la Géorgie a pu prélever, sur l'ensemble de l'année, 27 millions de DTS sur la ligne de crédit du FMI.

3. Réformes structurelles

La Géorgie a une politique commerciale relativement libérale, mais des pressions politiques croissantes se sont exercées récemment pour obtenir l'interdiction de certaines exportations, afin de lutter contre l'exercice d'activités illicites dans le pays. Le parlement a ainsi interdit l'exportation de bois de construction jusqu'à la fin de 2001, et voté l'interdiction d'exporter des déchets et débris de métaux non ferreux (le principal poste d'exportation de la Géorgie), qui doit entrer en vigueur cette année 2002.

Plusieurs tentatives de privatisation ont échoué en 2001. L'essentiel des efforts ne porte plus maintenant sur les dernières grandes entreprises d'État industrielles (dont la restructuration, si lente soit-elle, est déjà en cours), mais sur les principaux services d'utilité publique, et plus particulièrement sur les télécommunications et l'électricité. L'intérêt des investisseurs étrangers s'est émoussé, en raison d'un climat peu propice à l'investissement, et devant la difficulté accrue de trouver des investisseurs stratégiques valables, le gouvernement s'efforce maintenant, dans un premier temps, de mettre les entreprises entre les mains de gestionnaires privés. Dans le cas des dernières grandes entreprises publiques de distribution d'électricité, par exemple, il est nécessaire de désigner des gestionnaires privés capables d'engager des poursuites pour impayés, afin d'améliorer les taux de recouvrement des factures.

La Banque nationale de Géorgie (BNG) a pris de nouvelles mesures pour renforcer la réglementation et la surveillance bancaires. Six banques se sont vu retirer leur agrément en 2001, mais deux d'entre elles ont pu le récupérer suite à un arrêt de la Cour suprême. Le Parlement a amendé la législation sur les services bancaires et la banque centrale en octobre 2001, afin d'établir pleinement la compétence de la BNG pour résoudre le problème des banques insolvables. Depuis février 2001, les banques commerciales doivent remettre des rapports mensuels conformes aux normes comptables IAS. La BNG a aussi publié de nouvelles règles de provisionnement et de classement des actifs en 2001.

Suite au lancement d'une stratégie anti-corruption en 2000, deux décrets présidentiels ont été publiés en 2001, qui prévoient des mesures immédiates pour accroître la transparence en étoffant l'information financière, en clarifiant le rôle des organismes publics de régulation, en organisant des audits internes des organismes publics et en publiant leurs dépenses. La mise en oeuvre de ces décrets a d'abord pris du temps, mais après le remaniement ministériel de la fin de l'année, l'on a constaté une nouvelle détermination à agir au niveau de l'administration fiscale et douanière.

4. Mise en oeuvre de l'assistance financière exceptionnelle

Les conditions structurelles attachées au versement des dons prévus pour 2001 concernent, entre autres, l'amélioration des taux de recouvrement de l'impôt, la réduction des arriérés de paiement sur les salaires, les pensions et les dépenses sociales, la privatisation des dernières compagnies productrices et distributrices d'électricité et des entreprises de télécommunications, ainsi que le réexamen de la législation en matière de faillite. Bien que des progrès substantiels aient été accomplis dans la plupart de ces domaines en 2001, l'on constate des retards, notamment du côté de la perception des recettes douanières, de la réforme du secteur de l'énergie et des privatisations. La Commission a donc décidé en décembre 2001 de décaisser un montant de dons réduit (6 millions d'euros) dans le cadre de l'assistance financière exceptionnelle de la Communauté à la Géorgie, cette dernière ayant remboursé par anticipation 8 millions d'euros sur le capital qu'elle devait à la Communauté.

X. MOLDAVIE

1. Résumé

D'après les premières données, le PIB réel a augmenté de 6,1 % sur un an en 2001. Malgré la lenteur des réformes et une conjoncture extérieure relativement peu propice, l'économie devrait encore enregistrer un taux de croissance annuel d'environ 4-5 % en 2002 et 2003. Ceci s'explique par un niveau extrêmement bas au départ, après des années de déclin économique prononcé, et par les effets cumulés de réformes progressives. L'économie moldave profitera aussi de la relative stabilité macroéconomique et de la bonne tenue générale des importations en Russie.

L'inflation, poursuivant son repli spectaculaire, est tombée à 6,4 % à la fin de 2001, au lieu de 18,4 % en 2000 et 43,8 % en 1999. En moyenne, la hausse mensuelle des prix a atteint un niveau historiquement bas de 0,5 %, malgré une légère recrudescence de l'inflation mensuelle vers la fin de l'année.

Les événements politiques ont donné un nouveau coup d'arrêt aux réformes en 2001, notamment en ce qui concerne la restructuration et la privatisation des entreprises.

Le 1er décembre 2000, le gouvernement a signé avec le FMI un protocole d'accord de trois ans s'inscrivant dans le cadre d'une FRPC. Toutefois, depuis l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement en février 2001, le programme du FMI a constamment dévié de ses objectifs, et le pays n'a reçu aucun financement externe.

Étant donné que le déblocage de la première tranche du prêt de 15 millions d'euros accordé à la Moldavie au titre de l'aide macrofinancière (et approuvé par le Conseil de l'Union européenne en juillet 2000) était subordonné à la mise en oeuvre satisfaisante de l'accord passé avec le FMI, aucun décaissement n'a encore été effectué sur l'enveloppe globale consacrée à l'aide communautaire.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES

1. Libéralisation des prix

La plupart des prix ont été libérés dès le début de la transition. Il ne reste que très peu de prix administrés.

2. Libéralisation des échanges

Le régime commercial de la Moldavie est très libéral. Il existe trois niveaux de droits (5, 10 et 15 %) et le taux moyen normal n'est que de 7 %. La Moldavie a adhéré à l'OMC en 2001.

3. Régime de change

Taux de change flottant. Convertibilité totale des paiements courants.

4. Investissements directs étrangers

Le régime en matière d'IDE est ouvert et non discriminatoire.

5. Politique monétaire

Politique prudente dont l'objectif est de maintenir la stabilité des prix, en utilisant les agrégats monétaires comme ancrage nominal.

6. Finances publiques

Des résultats impressionnants ont été obtenus en 1999 et 2000 en ce qui concerne la nécessaire réduction du déficit budgétaire, notamment grâce à la compression des dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation et dans le secteur public. Il n'y a pas eu de nouveau progrès en 2001. La dette extérieure est difficile à gérer.

7. Privatisation et restructuration des entreprises

Les réformes structurelles se sont accélérées de manière significative en 2000. On a observé des progrès considérables dans le secteur de l'énergie, la réforme agraire s'est poursuivie comme prévu, et la privatisation des secteurs économiquement très importants du vin et du tabac, où se situaient les principaux blocages, a finalement été approuvée en octobre 2000. En revanche, les choses n'ont pas progressé en 2001, et il a même été proposé de revenir sur les réformes engagées.

8. Réforme du secteur financier

La banque centrale a réussi à consolider le secteur bancaire, et le système bancaire est sain.

Les marchés restent sous-capitalisés.

2. Résultats macroéconomiques

Les résultats relativement bons constatés en 2001 sont essentiellement dus à la forte reprise de l'industrie et à la fin du déclin de l'agriculture. Des données désagrégées relatives au PIB ne sont disponibles que pour le premier semestre 2001. Elles confirment le rôle prédominant de l'industrie manufacturière, qui a généré près de 20 % du PIB sur la période concernée et affichait un taux de croissance à deux chiffres au deuxième trimestre. Les chiffres de la production industrielle pour le troisième trimestre font encore état d'une croissance à deux chiffres, quoique plus modérée. En revanche, le secteur, beaucoup plus vaste, des services, qui représente maintenant plus de la moitié du PIB total, n'a pratiquement pas crû au premier semestre, contribuant à peine à la croissance durant cette période. Du côté des dépenses, c'est la demande intérieure, et notamment la consommation des ménages, qui a été le principal facteur de croissance du PIB au premier semestre 2001, et plus particulièrement au premier trimestre.

La hausse des prix à la consommation s'est ralentie pour tomber à 6,4 % à la fin de 2001, au lieu de 18,4 % en 2000 et 43,8 % en 1999. En moyenne, la hausse mensuelle des prix a atteint un niveau historiquement bas de 0,5 %, malgré une légère recrudescence de l'inflation mensuelle vers la fin de l'année. Cette accélération est surtout imputable à des facteurs saisonniers, qui ont poussé les prix des produits alimentaires à la hausse (plus 3 % en décembre). L'inflation mensuelle est ainsi remontée à 1,9 % en décembre, ce qui est le plus haut niveau enregistré en près de deux ans. La conjonction d'une forte inflation et d'une faible progression des salaires nominaux s'était traduite par une baisse régulière des salaires réels tout au long de 1999 et au premier semestre 2000. Depuis, le retournement de conjoncture et la forte désinflation ont entraîné une remontée des salaires réels tout au long de l'année 2001, d'autant plus que le gouvernement a pris des mesures énergiques pour relever le niveau de salaire minimum depuis septembre 2001 (d'après *Economic Trends*).

Le gouvernement a dissipé les craintes de ceux qui redoutaient une politique budgétaire totalement laxiste. À la fin de novembre 2001, il a obtenu l'accord du parlement sur un budget 2002 soutenu par le FMI, et il ne devrait pas remettre en cause les progrès réalisés au plan budgétaire sous les deux gouvernements précédents. Le FMI exige que le budget national soit équilibré, et si la nouvelle réforme de l'administration territoriale, par exemple, impose des dépenses supplémentaires, il conviendra d'en déterminer la source et de savoir si elles seront financées par une augmentation des rentrées budgétaires ou par la réduction d'autres dépenses.

Le budget 2002 voté par le parlement fin novembre prévoit un déficit consolidé de 320 millions de lei (24 millions de dollars), soit environ 1,4 % du PIB prévisionnel. Lors du débat final sur le budget, les députés ont rejeté les appels à une nouvelle révision à la hausse des projections relatives aux recettes et aux dépenses.

Le gouvernement a financé le déficit budgétaire de 2001 par de nouveaux emprunts de la banque centrale, qui ont totalisé près de 145 millions de lei entre janvier et septembre, et par la vente de titres d'État, qui ont atteint 119 millions de lei sur la même période. Dans son premier projet de budget pour 2001, il avait prévu de financer le déficit grâce aux recettes des privatisations et aux apports de fonds multilatéraux, mais ni les unes ni les autres n'ont été au rendez-vous.

Le déficit courant s'est élevé à 49 millions de dollars au troisième trimestre 2001, contre 35 millions au troisième trimestre 2000. Ce phénomène est dû à l'augmentation du déficit commercial, elle-même liée au ralentissement de la croissance du secteur exportateur en 2001, alors que les dépenses d'importation sont restées élevées. Le creusement du déficit courant tient aussi à une diminution de l'excédent sur les transferts, compte tenu de la faiblesse des dons, et à un déficit croissant au niveau des services, provoqué par un déclin des services de tourisme et de transport, qui sont assimilés à

des exportations. Ces facteurs l'ont emporté sur l'accroissement, pourtant considérable, de l'excédent des revenus, lié à l'augmentation des fonds envoyés par les Moldaves travaillant en dehors de la CEI (ces fonds sont comptabilisés comme des revenus par la BNM). Toutefois, grâce à une forte contraction du déficit au deuxième trimestre, le déficit cumulé pour la période de janvier à septembre est resté légèrement inférieur à celui enregistré un an auparavant sur la même période.

Les réserves de change officielles se sont maintenues à peu près au même niveau ces deux dernières années, à un peu plus de 200 millions de dollars, ce qui représente entre 2,5 et 3 mois d'importations.

3. Réformes structurelles

La privatisation des établissements vinicoles, des plantations de tabac et des services d'utilité publique faisait partie des conditions imposées par le FMI et par la Banque mondiale. Le parti communiste avait toujours voté contre ces privatisations lorsqu'il était dans l'opposition, mais une fois arrivé au pouvoir, il a dû changer de stratégie devant l'urgence d'un rétablissement des liens avec les partenaires multilatéraux.

La Moldavie n'ayant pu boucler aucune privatisation importante depuis février 2000, le gouvernement n'a pu engranger en 2001 que 32,6 millions de lei (2,5 millions de dollars) grâce aux cessions de petites entreprises. Il a déjà renoncé, à la fin de 2001, à vendre deux de ses principaux établissements vinicoles, Vismos et NIS-Struguras, car les offres reçues, qui émanaient d'entreprises russes et locales, étaient trop basses.

Le gouvernement a des plans plus ambitieux pour 2002, puisqu'il prévoit de se défaire d'environ 350 entreprises. Il s'agit notamment de vendre des participations majoritaires dans deux des cinq distributeurs d'électricité du pays, après l'échec de deux tentatives précédentes. Union Fenosa (Espagne), qui avait déjà racheté les trois autres distributeurs pour 25,2 millions de dollars en 2000, a promis d'investir 67 millions de dollars supplémentaires.

Dans le cas du projet de vente de 51 % du capital de l'opérateur public MoldTelecom, la banque autrichienne Raiffeisen Investments, désignée comme conseiller dans l'opération, devait préparer les documents d'appel d'offres pour mars 2002. Le gouvernement considère cette opération comme la vente phare de l'année et y voit une chance unique de régler les intérêts de la dette en 2002. En 1997, le gouvernement avait refusé les 46 millions de dollars offerts par la société grecque OTE pour racheter 40 % de la compagnie. Or, cette fois, il sera même difficile de susciter autant d'intérêt pour l'entreprise, compte tenu de la réticence des investisseurs à faire de nouvelles acquisitions dans les télécommunications. La Moldavie est confrontée à un dilemme, puisque les actifs moldaves intéressent surtout les investisseurs russes ou ukrainiens, qui sont aussi les moins susceptibles de mener à bien leur projet d'investissement et d'apporter à la gestion des entreprises les améliorations que l'on espère de la part d'investisseurs stratégiques occidentaux. D'après le protocole d'accord du FMI, le gouvernement doit prendre des mesures concrètes en ce qui concerne la privatisation de MoldTelecom, ce qui ne signifie pas nécessairement privatiser, mais réaliser certains progrès dans cette direction.

4. Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière

Le 10 juillet 2000, le Conseil a décidé d'accorder à la Moldavie une assistance macrofinancière plafonnée à 15 millions d'euros. Néanmoins, le programme soutenu par le FMI n'ayant pas été respecté depuis la mise en place du nouveau gouvernement au début de 2001, la Commission a suspendu ses préparatifs pour la mise en oeuvre de l'assistance communautaire.

XI. ROUMANIE

1. Résumé

L'environnement macroéconomique s'est amélioré, mais la situation est restée précaire, en raison d'un déficit courant en augmentation et d'une inflation qui, bien qu'en recul, reste forte. Stimulée par le relâchement de la politique budgétaire et de la politique salariale, la croissance économique s'est fortement accélérée au premier semestre 2001. La détérioration concomitante du solde extérieur a incité les autorités à opter pour plus de rigueur au second semestre, alors que le contexte international devenait également moins porteur.

Les progrès en matière de réforme structurelle sont restés inégaux. Des cessions importantes ont pu être menées à bien, mais globalement, le rythme des privatisations est resté très lent. Au second semestre, les autorités ont commencé à mener une politique offensive d'ajustement des prix de l'énergie, mais l'accumulation d'impayés et de pertes par les entreprises publiques durant la majeure partie de l'année a montré que les contraintes budgétaires imposées à ces dernières restaient insuffisantes.

Tout dépendra de la mise en oeuvre effective du programme économique global qui a été mis au point fin octobre avec le FMI et qui bénéficiera d'un nouvel accord de confirmation de 18 mois, doté d'une enveloppe de 300 millions de DTS. Il n'y a pas eu pendant l'année de nouveau décaissement au titre de l'assistance macrofinancière de l'UE.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES
1. Libéralisation des prix Les prix administrés (essentiellement ceux des services d'utilité publique et de l'énergie) représentaient environ 18 % du panier de l'IPC en 2001.
2. Libéralisation des échanges En 2001, le droit moyen prélevé au titre de la NPF avoisinait 19,4 % pour l'ensemble des produits, 15,6 % pour les produits industriels et 33,2 % pour les produits agricoles. La Roumanie a signé un accord européen avec l'UE et des accords de libre échange avec l'ALECE, l'AELE, Israël, la Moldavie et la Turquie. En 2001, elle a finalisé ses négociations avec la Lituanie et en a ouvert d'autres avec la Croatie. En violation des obligations que lui imposent l'accord européen comme l'OMC, elle a imposé des restrictions à l'exportation de certaines matières premières stratégiques.
3. Régime de change Le leu flotte librement, mais la banque centrale intervient fréquemment pour préserver la compétitivité extérieure. Convertibilité totale des paiements courants.
4. Investissements directs étrangers Le régime des investissements directs étrangers est ouvert et non discriminatoire; les bénéfices peuvent être librement rapatriés. Depuis le début de 1997, les investisseurs étrangers peuvent être propriétaires des terrains nécessaires à leurs activités. Les lois régissant et promouvant les IDE et les investissements de portefeuille ont été modifiées à plusieurs reprises, engendrant une certaine insécurité juridique.
5. Politique monétaire La Banque nationale de Roumanie est relativement indépendante. Conformément à la loi régissant les statuts de la banque centrale, son objectif principal est de veiller à la stabilité de la monnaie nationale, afin de contribuer à la stabilité des prix. Cette loi autorise aussi des transferts directs limités à l'État.
6. Finances publiques La réforme fiscale est achevée dans les grandes lignes, mais des mesures essentielles pour assainir les finances publiques doivent encore être prises: réforme des systèmes de retraite et de santé, suppression d'exonérations et abattements généralisés, amélioration du taux de recouvrement et définition de nouvelles procédures de programmation budgétaire et de contrôle des dépenses.
7. Privatisation et restructuration des entreprises A la fin de l'année 2001, la majorité des petites et moyennes entreprises étaient privatisées, mais la plupart des grandes entreprises appartenaient encore à l'État et se caractérisaient par une gestion déficiente et un manque de discipline financière. Les autorités ont privatisé cinq des 64 grandes entreprises d'État dont la cession avait été décidée en accord avec la Banque mondiale.
8. Réforme du secteur financier La réforme du secteur bancaire a d'abord progressé lentement, ce qui a occasionné de graves difficultés en 1997 et 1999. Par la suite, les autorités ont pris des mesures ambitieuses pour renforcer la réglementation, tout en fermant ou en privatisant, après les avoir restructurées, les banques dont la situation était la plus problématique. À la fin de 2001, les établissements publics regroupaient encore près de la moitié des actifs du secteur bancaire. Les marchés de capitaux sont encore embryonnaires.

2. Résultats macroéconomiques

Après trois ans de récession, la croissance est redevenue positive en 2000 et s'est fortement accélérée en 2001, atteignant 5,1 % sur neuf mois en septembre. La reprise a été déclenchée par le rebond des exportations qui a suivi la forte dépréciation réelle de la monnaie en 1999. Depuis l'été 2000, cependant, la croissance repose de plus en plus sur des facteurs internes, dans un contexte d'assouplissement budgétaire et quasi budgétaire. Sur les trois premiers trimestres de 2001, notamment, la reprise a été tirée par l'accumulation de stocks et, surtout, par une hausse sensible de la consommation des ménages qui, profitant de l'augmentation en termes réels des transferts sociaux et des salaires, a progressé de 6,8 %.

L'inflation s'est considérablement ralentie, mais elle reste très forte. La moyenne pour 2001 est tombée à 34,5 %. En décembre, le taux d'inflation avait chuté de plus de 10 points de pourcentage sur douze mois, à 30,3 %, malgré les fortes hausses des prix de l'énergie imposées au second semestre. Il a néanmoins dépassé les prévisions, et la politique monétaire a continué de privilégier l'équilibre financier extérieur, dans le cadre du régime de flottement dirigé adopté en 1999. Après s'être accéléré au premier semestre, sur fond de revalorisation substantielle du salaire minimal et de forte progression des salaires du secteur public, la hausse des salaires réels s'est ralentie sur les six derniers mois de l'année. En novembre 2001, la hausse du salaire réel moyen était de 1,5 % en glissement annuel.

Le relâchement budgétaire et quasi budgétaire qui a précédé les élections de l'an dernier a été suivi d'un durcissement des politiques, mais seulement au second semestre. En 2000, le déficit des administrations publiques avait atteint 4 % du PIB, contre 3,8 % en 1999. En 2001, malgré le développement plus rapide des bases d'imposition et les économies non négligeables réalisées sur les paiements d'intérêts, le déficit cumulé avait déjà atteint 2 % du PIB prévisionnel en juin, lorsque les autorités ont commencé à durcir le contrôle des dépenses. En novembre, le déficit cumulé ne représentait que 2,7 % du PIB prévisionnel, ce qui semblait compatible avec le nouvel objectif de déficit visé pour la fin de l'année (après révision à la baisse, de 3,7 % à 3,5 % du PIB). Sur le plan quasi budgétaire, la tendance a aussi été expansionniste au départ. Les grandes entreprises d'État ont financé la forte croissance des salaires et des dépenses d'investissement en accumulant les arriérés de paiement, qui ont augmenté de 38 % en termes réels sur les sept premiers mois de l'année. En même temps, dans le secteur énergétique, les pertes se sont aussi accumulées sans frein jusqu'à l'été, moment où les tarifs ont été nettement revus à la hausse et où un effort accru a été fait pour améliorer les taux de recouvrement.

Dans ce contexte d'abord expansionniste, la détérioration du déficit commercial et du déficit courant observée depuis le second semestre 2000 s'est brusquement accélérée. Au premier semestre 2001, le déficit courant cumulé a plus que doublé par rapport à la période correspondante de 2000, atteignant 3,4 % du PIB prévisionnel (contre 3,7 % sur l'ensemble de l'année 2000). Cette détérioration brutale a été en grande partie provoquée par l'essor des importations, lui-même dû à l'accroissement de la demande intérieure et à divers facteurs exceptionnels, comme les répercussions de la sécheresse de l'année précédente et la mise en place, pour promouvoir l'investissement en capital, d'incitations fiscales limitées dans le temps. Toutefois, l'impact de ces mesures s'estompant, et la rigueur prenant le dessus, la détérioration de la situation extérieure s'est ralentie et le déficit courant est retombé à 4,3 % du PIB prévisionnel en octobre 2001. Il n'en demeure pas moins que les exportations ont fortement chuté, affichant même, à la fin de 2001, une croissance négative sur douze mois, ce qui montre que le ralentissement de la croissance dans l'UE pourrait sérieusement compliquer le processus d'ajustement extérieur de la Roumanie.

Grâce à un meilleur accès aux marchés financiers internationaux, la Roumanie a pu financer facilement l'augmentation de son déficit courant, tout en étoffant ses réserves officielles brutes. Après avoir retrouvé fin 2000 le chemin des marchés de capitaux internationaux, la Roumanie a émis des euro-obligations pour 600 millions d'euros, à des conditions préférentielles, en juin 2001, lorsque la firme Standard and Poor's (suivie en cours d'année par Fitch IBCA et Moody's) a remonté la note attribuée à ses titres d'emprunt à long terme libellés en devises. Bien que sa dette extérieure soit passée de 10,5 milliards de dollars fin 2000 à 11,4 milliards fin octobre 2001, la Roumanie conserve un ratio d'endettement modéré du point de vue international (30,2 pour cent du PIB prévisionnel).

3. Réformes structurelles

Après l'interruption de plusieurs mois qui a précédé les élections de la fin 2000, et qui s'est prolongée durant les premiers jours d'existence du nouveau gouvernement, les réformes structurelles ont repris, notamment dans la perspective d'un nouveau programme, lequel a été élaboré avec le FMI fin octobre.

Au demeurant, avant même la conclusion de cet accord, des progrès sensibles avaient déjà été enregistrés au niveau de l'ajustement des prix de l'énergie et des privatisations. Durant l'été, plusieurs hausses marquées des tarifs de l'énergie ont mis fin à un long gel des prix, qui avait miné les efforts antérieurs pour renforcer la discipline financière des entreprises et provoqué une nouvelle accumulation d'impayés entre entreprises. Fin 2001, les prix de l'énergie avaient augmenté de 56 % sur un an.

Les privatisations ont également repris avec la vente de Banca Agricola au printemps, la conclusion d'une opération complexe pour la vente de SIDEX, une usine sidérurgique intégrée responsable d'une grande partie des pertes du secteur public, et la conclusion d'un accord avec la Banque mondiale sur les procédures d'adjudication de deux fonderies d'aluminium rentables. En revanche, les progrès ont été limités en ce qui concerne la vente de la plupart des 64 entreprises d'État commerciales qui avaient été préparées à la privatisation grâce au précédent prêt à l'ajustement du secteur privé (PSAL) de la Banque mondiale.

Malgré ces avancées, le rythme des réformes structurelles est resté relativement lent. Toutefois, le programme économique soutenu par l'accord de confirmation de 18 mois approuvé fin octobre par le conseil d'administration du FMI prévoit une politique structurelle ambitieuse, puisqu'il vise à accélérer la restructuration du secteur de l'énergie (notamment en augmentant les tarifs pour qu'ils couvrent les prix de revient et en améliorant les taux de recouvrement des fournisseurs), à accélérer les privatisations (vente de la plus grande banque publique, de deux distributeurs de gaz et de deux distributeurs d'électricité) et à renforcer la réglementation et la surveillance dans le secteur financier (adoption des normes comptables internationales et durcissement des normes régissant le classement des prêts et la position de change).

4. Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière

Depuis 1991, l'UE a soutenu la transition en Roumanie grâce à quatre opérations d'assistance macrofinancière, dont la plus récente a été approuvée en novembre 1999, lorsque le Conseil de l'UE a accordé au pays un prêt de soutien à la balance des paiements, plafonné à 200 millions d'euros, dans le cadre d'un accord de confirmation de 400 millions de DTS (décision 99/732/CE du Conseil). Toutefois, après la libération d'une première tranche de 100 millions d'euros, en juin 2000, le programme du FMI a dévié de ses objectifs à l'approche des élections parlementaires et présidentielles de la fin 2000, le gouvernement revenant peu à peu sur son engagement en faveur de

la discipline salariale dans les entreprises publiques et relâchant sa politique budgétaire. Du coup, l'accord de confirmation du FMI est finalement arrivé à expiration en février 2001 sans qu'il ait été possible d'effectuer d'autres décaissements au titre de l'aide macrofinancière de l'UE.

Néanmoins, encouragé par la confirmation de la reprise économique, le nouveau gouvernement a adopté une attitude de plus en plus réformiste dans le courant de l'année 2001. Faisant suite à la mise en oeuvre de plusieurs décisions antérieures, cet engagement renouvelé des autorités en faveur de la stabilisation et des réformes économiques a débouché sur l'approbation par le conseil d'administration du FMI, le 31 octobre 2001, d'un accord de confirmation de 18 mois doté de 300 millions de DTS (environ 383 millions de dollars). Les négociations ouvertes avec la Banque mondiale pour un deuxième prêt à l'ajustement du secteur privé (PSAL) de 300 millions de dollars sont également en très bonne voie.

Dans ce contexte, la Commission a obtenu au début de 2002 l'accord de principe du Conseil EcoFin pour mettre à la disposition de la Roumanie, conformément à la décision 99/732 du Conseil, 100 millions d'euros à verser en deux tranches, sous réserve d'une mise en oeuvre satisfaisante de l'accord de confirmation et de progrès suffisants dans l'ajustement structurel du pays.

XII. TADJIKISTAN

1. Résumé

Après avoir vu son PIB réel croître de 8,3 % en 2000, le Tadjikistan enregistrerait, selon les estimations, près de 10 % de croissance en 2001. La production d'aluminium a continué de progresser et la récolte de coton a été bonne, mais la baisse des cours mondiaux dans ces deux secteurs a pesé sur les résultats. Le point positif est que la croissance a gagné d'autres secteurs comme l'agroalimentaire, la sylviculture et les matériaux de construction.

La privatisation des petites structures étant quasiment achevée, l'accent est mis à présent sur les grandes entreprises, pour lesquelles le processus de privatisation a mis beaucoup plus de temps à démarrer. Le gouvernement a commencé à réorganiser l'infrastructure publique afin de séparer les fonctions de régulation et les fonctions opérationnelles dans les secteurs des transports, des télécommunications et de l'électricité. Les réformes budgétaires et la restructuration du secteur bancaire se sont poursuivies en 2001.

En juillet 2001, le conseil d'administration du FMI a tiré des conclusions favorables du dernier examen en date sur la mise en oeuvre du troisième accord annuel signé au titre de la FRPC, ce qui a permis au Tadjikistan de prélever 16 millions de dollars sur cette facilité de crédit en 2001. En revanche, les deux derniers examens prévus par l'accord n'ont pas pu être menés à terme, à cause de retards dans la mise en oeuvre des réformes structurelles.

Le Tadjikistan a réglé ses derniers arriérés de paiement envers la Communauté (78,8 millions d'euros) en mars 2001. Il a ainsi pu bénéficier, dans la foulée, d'un nouveau programme d'assistance macrofinancière, comportant un nouveau prêt de 60 millions d'euros et des dons pour un montant total maximal de 35 millions d'euros. Le prêt communautaire et la première tranche de dons (7 millions d'euros) ont été décaissés en mars 2001; la deuxième tranche de dons (7 millions d'euros) l'a été en décembre 2001.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES

1. Libéralisation des prix

La plupart des prix (à l'exception de ceux des services d'utilité publique) sont libres.

2. Libéralisation des échanges

Système d'échanges relativement libéral avec un droit moyen de 8 % et aucune entrave non tarifaire significative. Le pays a demandé à adhérer à l'OMC (où il a le statut d'observateur depuis juillet 2001). Union douanière avec la Russie, le Belarus, le Kazakhstan et le Kirghizstan.

3. Régime de change

Régime de change relativement libéral. Le taux de change officiel a été aligné sur le taux du marché informel en juillet 2000, lors de la mise en place d'un marché des changes interbancaire. La nouvelle monnaie, le somoni, a été introduite en octobre 2000. Elle est soumise à un régime de flottement dirigé.

4. Investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers sont faibles, car le risque-pays est jugé élevé, malgré une législation relativement souple. Il n'y a pas d'obstacle juridique à l'investissement direct étranger ou à l'acquisition d'actions par des étrangers, ni de restriction sur le rapatriement de bénéfices et de capitaux (taxe de 15 % sur les virements).

5. Politique monétaire

La législation garantit à la Banque nationale du Tadjikistan un degré d'indépendance raisonnable. Dans la pratique, celle-ci a assumé jusqu'à l'été 2000 des fonctions quasi budgétaires, dictées par des considérations économiques et politiques plus générales. Sa mauvaise gestion de la liquidité a contribué à attiser l'inflation.

6. Finances publiques

Les recettes totales sont estimées à 15 % du PIB, les dépenses totales à 15 % du PIB également. Une nouvelle administration du Trésor a été créée, qui regroupe les trésoreries régionales de toutes les divisions administratives. Un service a aussi été créé pour les gros contribuables. Un bureau d'audit public a été ouvert en 2001, mais il n'est pas totalement indépendant.

7. Privatisation et restructuration des entreprises

La privatisation des petites entreprises est en grande partie achevée. Toutes les filatures de coton ont trouvé preneur, et 55 % des terres cultivables sont aux mains du secteur privé. Mais la réforme agraire a été ralentie, en 2000, par l'interférence des collectivités locales. Les autorités continuent d'intervenir aussi dans l'activité des nouvelles entreprises et exploitations agricoles privées. Les grandes entreprises industrielles et les principaux services d'utilité publique sont encore aux mains de l'État.

8. Réforme du secteur financier

De nettes améliorations ont été apportées à la réglementation et à la surveillance du secteur bancaire. Des accords de restructuration ont été signés entre la BNT et les quatre principaux établissements. L'octroi de prêts aux initiés et le non-recouvrement des créances restent fréquents. La confiance à l'égard du système est encore faible, et la capacité de mobilisation de l'épargne demeure limitée (dépôts bancaires inférieurs à 3 % du PIB).

2. Résultats macroéconomiques

La croissance du PIB réel en 2001 est estimée à environ 10 % (8,3 % en 2000). Outre les secteurs dominants du coton et de l'aluminium, la croissance économique s'est étendue à plusieurs secteurs d'activité (tels que l'agroalimentaire, la sylviculture et les matériaux de construction). Le pays n'a pas encore surmonté la grave sécheresse qui s'est abattue sur la région en 2000 et 2001, et qui a notamment affecté la récolte de céréales de l'an dernier. Les installations hydroélectriques ont fonctionné à moins de la moitié de leur capacité, en raison du faible niveau d'eau, ce qui a entraîné une augmentation des importations nettes d'électricité. Le déficit courant aurait atteint environ 7 % du PIB, selon les estimations (contre 6,3 % en 2000, transferts inclus). Le commerce extérieur a pâti de problèmes frontaliers croissants. L'aluminium et le coton continuent de fournir jusqu'à 65 % des recettes d'exportation, ce qui rend la balance commerciale très vulnérable aux variations de cours des produits de base mondiaux.

La stratégie budgétaire ne s'est guère modifiée par rapport à l'année précédente. Le déficit des administrations publiques est estimé à 0,1 % du PIB en 2001 (0,6 % en 2000).

À la suite du resserrement de la politique monétaire, le taux d'inflation a rapidement chuté en cours d'année (passant de 33 % en moyenne en 2000 à environ 11 % sur douze mois à la fin de 2001). La monnaie tadjike, le somoni, s'est stabilisée pendant 2001 après la première phase de dépréciation qui a suivi son introduction en octobre 2000.

La dette extérieure du Tadjikistan se chiffrait à 1,231 milliard de dollars à la fin de 2000, ce qui représentait 129 % du PIB et 297 % de la valeur des exportations. Elle est restée à peu près constante sur l'année 2001. Le rapport entre sa valeur actuelle nette et les recettes budgétaires est d'environ 400 pour cent en 2001. Les réserves internationales brutes de la Banque nationale correspondent à environ 2 mois et demi d'importations. Avec un niveau annuel d'environ 20 millions de dollars ces dernières années, l'investissement direct étranger net reste modeste. En juillet 2001, le conseil d'administration du FMI a tiré des conclusions favorables de la dernière revue en date du troisième accord annuel signé au titre de la FRPC, ce qui a permis au Tadjikistan de prélever 16 millions de dollars sur cette facilité de crédit en 2001. Toutefois, la mise en oeuvre des réformes structurelles prévues a pris du retard au second semestre, et les deux derniers examens prévus par l'accord n'ont pas pu être menés à bien.

3. Réformes structurelles

Des progrès sensibles ont été accomplis en matière de réforme budgétaire. Les taxes sur la vente de coton et d'aluminium ont été progressivement allégées et doivent être totalement supprimées en 2002-2003. L'administration du Trésor a été renforcée et des services régionaux du Trésor ont été créés. Un nouveau service a été mis en place pour les gros contribuables. Un bureau d'audit public a été ouvert, mais il ne fonctionne pas de manière totalement indépendante. Parmi les domaines où il conviendrait d'améliorer encore la transparence et la responsabilisation figurent notamment les opérations quasi budgétaires et les relations financières entre le ministère des finances et la Banque centrale.

La privatisation des petites structures étant quasiment achevée, l'accent est mis à présent sur les grandes entreprises, pour lesquelles le processus traîne en longueur. Au mois d'août 2001, 349 grandes et moyennes entreprises avaient été vendues sur les 955 destinées à la privatisation. Le manque de transparence des procédures de privatisation reste un problème majeur. On estime qu'environ 70 % des moyennes et grandes entreprises privatisées ont été rachetées et sont contrôlées par leurs anciens salariés. Le gouvernement a fait part de son intention de restructurer les deux principales entreprises d'État, à savoir la compagnie Barki Tadjik, qui détient le monopole de

l'électricité, et le producteur d'aluminium Tadaz. Tadaz représente à lui seul plus de la moitié de la production industrielle.

La réforme agraire a été freinée par les collectivités locales, peu enclines à renoncer au contrôle des anciennes fermes collectives. En accord avec la Banque mondiale, le Tadjikistan s'est engagé à augmenter sensiblement le nombre de titres de propriété privée délivrés avant mai 2002. Les pouvoirs du Comité pour la réforme agraire ont été renforcés afin d'accélérer le processus.

Le gouvernement a commencé à restructurer l'infrastructure publique en vue de séparer les fonctions de régulation et les fonctions opérationnelles dans les secteurs des transports, des télécommunications et de l'électricité. Il est par exemple prévu de modifier la législation afin de transformer Tajiktelecom en société et de créer un organe de régulation indépendant dans le secteur des télécommunications.

Les autorités ont encore progressé dans l'amélioration de la réglementation et de la surveillance bancaires. Un nouveau relèvement des exigences de capital minimal est prévu afin d'accélérer la consolidation du secteur bancaire. Mais globalement, la cote de confiance du système bancaire reste faible et sa capacité d'attirer l'épargne demeure limitée (les dépôts bancaires représentent moins de 3 % du PIB). La Banque nationale du Tadjikistan a conclu des accords de restructuration avec les quatre principales banques commerciales privatisées, ce qui a donné des résultats, notamment, en matière de recouvrement des prêts et d'évaluation du risque de crédit. Les informations financières n'étant pas conformes aux normes IAS, elles sont encore sujettes à caution.

4. Mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière

En mars 2000, le Conseil a décidé d'étendre au Tadjikistan l'assistance financière exceptionnelle déjà accordée à l'Arménie et la Géorgie. Le Tadjikistan a réglé ses derniers arriérés de paiement envers la Communauté (78,8 millions d'euros) en mars 2001. Dans la foulée, le pays s'est vu accorder le bénéfice d'un nouveau programme d'aide consistant en un nouveau prêt de 60 millions d'euros et en dons d'un montant total de 35 millions d'euros, à verser en tranches annuelles successives jusqu'en 2004. Le nouveau prêt et la première tranche de dons de 7 millions d'euros ont été décaissés en mars 2001. Le Tadjikistan ayant suffisamment progressé au niveau des réformes structurelles (amélioration du système d'imposition, privatisations et mesures de restructuration du secteur bancaire), tout en conservant des résultats macroéconomiques satisfaisants dans une conjoncture extérieure difficile, la deuxième tranche de 7 millions d'euros a pu être décaissée en décembre 2001, après que le pays eut réduit de 8 millions d'euros son endettement net envers la Communauté.

XIII. UKRAINE

1. Résumé

Après une décennie de croissance négative, l'économie ukrainienne a enregistré en 2000 un taux de croissance de 5,8 pour cent, qui s'est encore accéléré en 2001. Les autres grands paramètres macroéconomiques ont également évolué dans le bon sens. L'inflation a nettement décliné et le déficit budgétaire consolidé a été maintenu aux alentours de 1½ % du PIB en 2000 et 2001.

Le compte courant reste excédentaire, bien que l'excédent ait tendance à se réduire en raison de la forte croissance des importations, stimulées par la demande intérieure, et de l'appréciation du taux de change réel. Après s'être fortement dépréciée au second semestre 1999, la grivna est restée relativement stable en termes nominaux depuis le printemps 2000. En juillet 2001, le Club de Paris a décidé de rééchelonner les dettes de l'Ukraine.

La balance des paiements n'en demeure pas moins vulnérable. Les obligations liées au service de la dette restent importantes et le pays n'a pas encore retrouvé le chemin des marchés de capitaux internationaux. Les IDE restent décevants et les réserves officielles, bien qu'en augmentation, représentent à peine deux mois d'importations.

Sur le plan structurel, des mesures positives ont été prises dans des domaines tels que les privatisations, la réglementation bancaire, la réforme agraire et la réforme du secteur de l'énergie, mais il reste encore beaucoup à faire. La réforme du secteur gazier n'a guère avancé, et certaines grandes banques présentent encore d'importantes lacunes. En outre, l'Ukraine continue d'imposer des restrictions commerciales contraires à l'APC.

Le FMI a réactivé son MEDC à la fin de 2001, mais des désaccords sur le budget ont retardé la finalisation de la septième revue du programme, prévue pour le début de 2002. Au début de cette année, la Commission a soumis au Conseil une proposition visant à annuler l'assistance macrofinancière décidée en 1998 et à décaisser les fonds restants dans le cadre d'une nouvelle opération d'assistance macrofinancière. Cette nouvelle aide s'élèverait à 110 millions d'euros (dont 92 millions provenant de l'opération de 1998).

ÉTAT D'AVANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES

1. Libéralisation des prix

La plupart des prix ont été libérés. Mais les tarifs des services collectifs (gaz, électricité, chauffage et loyers) sont encore administrés et souvent inférieurs au prix de revient total.

2. Libéralisation des échanges

Le régime d'importation ne prévoit pas de restrictions quantitatives hormis quelques exceptions justifiées par des motifs de sécurité et de santé publique. Le droit moyen pondéré en fonction des échanges était de 7,5 % au milieu de 1999. Une surtaxe forfaitaire de 2 % a été instaurée sur les importations en juillet 1999 pour une durée de six mois. Il subsiste quelques restrictions à l'exportation (par exemple sur les graines de tournesol). L'accord de partenariat et de coopération avec l'UE est entré en vigueur le 1er mars 1998. L'Ukraine impose plusieurs restrictions commerciales incompatibles avec cet accord.

3. Régime de change

Convertibilité totale des paiements courants (article VIII des statuts du FMI) depuis septembre 1996. Certaines restrictions de change ont été réintroduites pour les opérations courantes entre septembre 1998 et août 1999 afin de défendre la monnaie.

4. Investissements directs étrangers

Des allègements fiscaux ont été accordés aux investissements représentant au moins 20 % du capital de l'entreprise et aux investissements de plus de 100 millions d'USD dans l'industrie automobile. Les IDE par habitant restent très faibles (587 millions de dollars seulement en 1998, soit 12 dollars par habitant).

5. Politique monétaire

Utilisation croissante d'instruments indirects. Les crédits de la Banque centrale aux banques commerciales sont surtout octroyés au moyen d'avances sur titres, de prises en pension ou d'adjudications.

6. Finances publiques

Les dépenses des administrations publiques sont passées d'environ 70 % du PIB en 1992 à quelque 36 % en 2000, tandis que l'emploi dans le secteur public était ramené à 4,7 millions de postes, soit 1 million de moins qu'en 1994. Le déficit consolidé des administrations publiques, qui s'établissait à 5,2 % du PIB en 1997, n'était plus que de 1,5 % en 2001. Les cotisations de sécurité sociale, la TVA et l'impôt sur les bénéfices assurent environ 70 % des recettes fiscales de l'État.

7. Privatisation et restructuration des entreprises

La privatisation des petites entreprises est pratiquement achevée; un vaste programme de privatisation par coupons, lancé au début de 1995, a permis d'en privatiser plus de 9 500. Les efforts se concentrent maintenant sur les grandes entreprises, y compris dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. La participation des investisseurs étrangers ou stratégiques est faible. Selon le gouvernement, le secteur privé représentait environ 60 % de la production industrielle en 1998.

8. Réforme du secteur financier

Des efforts importants ont été faits depuis 1997 pour renforcer la réglementation et la surveillance du secteur bancaire, avec notamment l'adoption de lois sur la banque centrale et les activités bancaires en 1999 et 2000, l'adoption des normes comptables internationales et l'instauration d'un nouveau système d'information financière pour les banques. La plupart des banques sont aux mains d'actionnaires privés, mais le système reste fragile, et plusieurs grands établissements sont en difficulté. L'un d'eux s'est d'ailleurs vu retirer son agrément en 2001. Le marché des capitaux reste sous-développé.

2. Résultats macroéconomiques

Après avoir crû de 5,8 pour cent en 2000, le premier taux annuel positif enregistré depuis l'indépendance de l'Ukraine, le PIB réel a encore augmenté de 9 pour cent sur les onze premiers mois de 2001. Du côté de l'offre, la croissance a été alimentée tant par la production industrielle que par l'agriculture, cette dernière profitant d'une nouvelle récolte céréalière exceptionnelle. Du côté de la demande, les principaux moteurs de la croissance ont été les dépenses de consommation et l'investissement. L'activité économique a cependant montré des signes de ralentissement au second semestre 2001, en raison du recul de la demande en Russie et chez d'autres partenaires commerciaux, et de l'impact de la hausse du taux de change réel sur les exportations nettes. La croissance devrait continuer de se ralentir en 2002 (pour retomber à 5-6 pour cent).

Malgré l'intensification de l'activité économique, l'inflation a tendance à baisser. En novembre 2001, la hausse des prix à la consommation sur douze mois a atteint son plus bas niveau depuis l'indépendance, puisqu'elle est retombée à 4,5 pour cent, alors qu'elle culminait encore à 32 pour cent en juillet 2000. Ce reflux de l'inflation est lié à tout un ensemble de facteurs, dont l'appréciation nominale modérée de la grivna, la poursuite d'une politique budgétaire prudente, les bonnes récoltes de 2000 et 2001 et la baisse des prix du pétrole. Toutefois, compte tenu de la forte hausse des salaires réels et des retraites (imputable au reflux de l'inflation et, dans le cas des salaires, à l'accroissement rapide de la productivité, mais aussi à des décisions politiques), de la résorption des arriérés de paiement sur les salaires et les pensions et de l'augmentation rapide des agrégats monétaires, une recrudescence de l'inflation n'est pas à exclure en 2002. En décembre 2001, la politique monétaire a été encore assouplie, puisque la banque centrale a ramené son taux de refinancement de 15 à 12,5 %, la sixième baisse en 2001 (ce taux était de 27 % à la fin de 2000). La banque centrale a également assoupli les règles imposées aux banques commerciales en matière de réserves pendant 2001.

Le déficit public consolidé (mesuré sur la base des règlements effectifs, et en comptabilisant les recettes de privatisation parmi les financements) s'est chiffré à 1,5 % du PIB en 2001, comme en 2000. Il serait cependant nettement plus important si l'on tenait également compte des remboursements de TVA en souffrance, qui sont estimés à 1,9 milliard de grivnas (environ 0,8 pour cent du PIB)³. Le budget 2002 prévoit un déficit de 1,8 pour cent du PIB, ce qui est conforme aux exigences du FMI, mais il ne tient pas compte, là non plus, de la nécessité de régler les sommes dues au titre de la TVA, ni du coût de la décision du parlement rétablissant des privilèges en matière de logement, de transports et de services communaux pour certaines catégories de la population (dont les militaires et les magistrats).

Après s'être dépréciée d'environ 20 pour cent entre juillet 1999 et janvier 2000, la grivna est restée relativement stable. Compte tenu de l'important différentiel d'inflation qui sépare l'Ukraine de ses principaux partenaires commerciaux, cela s'est traduit par une hausse réelle considérable du taux de change depuis février 2000. Bien que cette appréciation réelle commence à avoir une incidence sur les résultats à l'exportation, elle peut encore être considérée, dans une large mesure, comme une correction après la dépréciation excessive enregistrée fin 1999 et au début de 2000. Le taux de change devrait donc se maintenir à un niveau relativement compétitif.

³ Le gouvernement estime à environ 6 milliards de grivnas le montant total des remboursements de TVA en souffrance.

La demande intérieure continue de soutenir les importations, tandis que la croissance des exportations se ralentit, en raison du tassement de la demande étrangère et de la hausse du taux de change réel, ce qui entraîne une diminution de l'excédent courant. L'on estime que ce dernier est passé de 4,7 pour cent du PIB en 2000 à environ 3 pour cent l'an dernier et qu'il devrait encore se réduire cette année à 1½ pour cent. Malgré la situation confortable de la balance courante, la balance des paiements reste vulnérable. Le pays n'a plus accès aux marchés obligataires internationaux depuis la crise russe de 1998, et les entrées d'IDE sont restées décevantes. Dans ce contexte, les réserves de change officielles sont encore limitées (environ 2,9 milliards de dollars, soit 7 semaines et demie d'importations, à la fin d'octobre 2001), bien qu'elles aient tendance à augmenter depuis le printemps 2000.

L'encours de la dette extérieure de l'Ukraine représentait environ 30 pour cent du PIB à la fin de 2001. Le Club de Paris a accepté de rééchelonner sa dette en juillet 2001⁴. L'accord conclu consolide environ 580 millions de dollars de dettes sur les emprunts contractés par l'Ukraine avant le 31 décembre 1998. Ce montant englobe les échéances et les arriérés de paiement sur le principal correspondant à la période du 19 décembre 2000 au 3 septembre 2002. Cette dette est remboursable sur 12 ans, en 18 tranches semestrielles de montant égal, avec un délai de grâce de trois ans. En outre, le Club de Paris a accepté de différer le remboursement des intérêts, ce qui signifie concrètement qu'une grande partie de la charge d'intérêts pour 2001 a été reportée sur 2002.

Suite à cet accord de rééchelonnement, le montant des intérêts dus par l'Ukraine à ses créanciers du Club de Paris pour 2001 et 2002 est passé de 805 millions à 286 millions de dollars, ce qui correspond essentiellement aux remboursements des intérêts et du principal exigibles en 2002 après la période de consolidation. Cela devrait contribuer de manière significative au redressement de la balance des paiements du pays (la réduction du service de la dette pour 2001-02 équivaut à environ 1,4 pour cent du PIB prévisionnel pour 2001). La normalisation des relations de l'Ukraine avec le Club de Paris pourrait également être le prélude à un éventuel retour du pays sur les marchés des capitaux internationaux.

3. Réformes structurelles

Les progrès en matière de réformes structurelles se sont sensiblement ralentis en 2001, en partie à cause du blocage politique consécutif à la démission du premier ministre Youshenko et de la formation d'un nouveau gouvernement en mai 2001. Il y a néanmoins eu des avancées encourageantes, comme le retrait de l'agrément de Banka Ukraina (une banque d'État insolvable), l'adoption d'un nouveau code foncier et l'amélioration des taux de recouvrement des factures dans le secteur de l'électricité.

Dans l'agriculture, le parlement a voté en octobre 2001 un nouveau code foncier qui pose les jalons nécessaires au développement d'un marché foncier privé. Ce nouveau code, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2002, a été approuvé après un débat tendu, marqué par la forte opposition des communistes. Il imposait pourtant un moratoire sur les ventes de terrains jusqu'en 2005. Le président Koutchma, qui l'a promulgué en novembre 2001, a demandé l'abolition de ce moratoire de cinq ans. Si ce nouveau code est le bienvenu, il devra néanmoins, pour être vraiment suivi d'effets, s'accompagner de l'adoption de tout un ensemble de lois, notamment sur le cadastre et l'estimation

⁴ L'Ukraine avait cessé de rembourser les intérêts dus au Club de Paris en janvier 2000. En avril 2000, quelque 2,6 milliards de dollars de dette extérieure, essentiellement constitués d'euro-obligations détenues par des investisseurs privés, mais aussi d'une partie de la dette de l'Ukraine envers le gazier russe Gazprom, ont été convertis en obligations à 7 ans, libellées en euros ou en dollars.

de la valeur des terrains. Les autorités envisagent également de créer une banque agricole, avec le soutien éventuel de la Banque mondiale.

Sur le front des privatisations, le parlement avait adopté au début de 2000 un programme prévoyant la vente de grandes entreprises sur la période 2000-2002. Les recettes des privatisations ont plus que doublé en 2000, dépassant 2 milliards de grivnas. Les ventes ne se sont cependant pas toujours déroulées dans la transparence, certaines entreprises ayant parfois été écartées de la procédure d'offre sans motif clair. Le budget 2001 tablait sur une augmentation substantielle des recettes de privatisation (5,9 milliards de grivnas) grâce à ces ventes de grandes entreprises. Or, cet objectif n'a pas été atteint, puisque les recettes n'ont représenté qu'un tiers du chiffre prévu, à cause de retards dans la vente des compagnies de distribution d'électricité et d'Ukrtelecom, le monopole public des télécommunications.

La réglementation et la surveillance bancaires ont été considérablement renforcées ces dernières années, avec l'assistance technique de donateurs étrangers. La situation de certaines grandes banques reste néanmoins problématique. Des plans pour les restructurer ont été adoptés en 1999, et leur mise en œuvre est l'une des principales conditions imposées par la Banque mondiale, par le FMI et par la Communauté pour le déblocage de son aide macrofinancière. À la mi-juillet, les autorités ont retiré son agrément à Banka Ukraina, qui a été mise en liquidation. La caisse d'épargne publique est aussi dans une situation financière délicate. Sa restructuration n'a guère progressé jusqu'à présent.

Dans le secteur de l'énergie, la centrale de Tchernobyl a finalement été fermée le 15 décembre 2000. Le même mois, la Commission et la BERD ont approuvé des prêts pour le projet K2R4, mais sous réserve du respect de certaines conditions préalables, dont la réactivation du programme du FMI, la mise en place d'une instance de réglementation appropriée dans le secteur nucléaire et la confirmation de l'engagement financier des différentes institutions concernées. Bien que ces conditions aient été respectées, la signature des contrats de prêt a été retardée, le gouvernement ayant demandé la révision d'une partie des paramètres et conditions du projet.

Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme du secteur de l'électricité. Les taux de recouvrement des factures se sont améliorés et la privatisation d'une première vague de compagnies régionales de distribution d'électricité s'est achevée en mai 2001. Toutefois, le président Koutchma a ordonné le 31 mai 2001 que la privatisation des autres compagnies soit temporairement suspendue. Bien que les autorités aient confirmé ensuite la levée de ce moratoire, des incertitudes continuent de planer sur le calendrier des opérations et sur le nombre d'entreprises qui feront partie de la prochaine vague de privatisations. Enfin, l'un des principaux secteurs énergétiques en attente de réformes structurelles est le secteur gazier, où les progrès ont été limités jusqu'à présent.

En matière d'ouverture commerciale, l'Ukraine s'est acheminée depuis le printemps 2000 vers la levée d'un certain nombre de restrictions qui étaient incompatibles avec l'APC. Les avancées dans ce domaine sont toutefois insuffisantes, surtout en ce qui concerne certaines restrictions à l'exportation et la levée de mesures discriminatoires dans le secteur automobile.

4. Mise en œuvre de l'assistance macrofinancière

En octobre 1998, le Conseil a accordé à l'Ukraine un troisième prêt macrofinancier de 150 millions d'euros maximum⁵. La première tranche de ce prêt, d'un montant de 58 millions d'euros, a été versée

⁵ Les première et deuxième opérations d'assistance macrofinancière (85 et 200 millions d'euros respectivement) ont été approuvées par le Conseil en décembre 1994 et octobre 1995.

en juillet 1999. En revanche, les discussions sur les conditions de versement de la seconde tranche ont été suspendues lorsque le MEDC du FMI a dévié de ses objectifs à l'automne 1999. La Commission les a rouvertes en décembre 2000, lorsque le FMI a réactivé le MEDC.

En septembre 2001, un accord ad referendum a été conclu sur les conditions de libération de la deuxième tranche de la facilité de prêt de 1998. À la fin de 2001, toutefois, le MEDC a de nouveau dévié de ses objectifs. En outre, l'Ukraine ne semblait pas en mesure de satisfaire à certaines des conditions définies en commun avec la Commission, notamment sur l'abrogation des dispositions discriminatoires dans le secteur automobile. Dans ce contexte, et compte tenu de l'accord de rééchelonnement de la dette conclu par l'Ukraine et ses créanciers du Club de Paris en juillet 2001, la Commission a soumis au Conseil en janvier 2002 une proposition visant à annuler la facilité de 1998 et à décaisser les fonds restants dans le cadre d'une nouvelle opération⁶. Cette nouvelle assistance macrofinancière de 110 millions d'euros, dont 92 millions provenant de la facilité de 1998, couvrirait une période plus longue que cette dernière (15 ans au lieu de 10) et serait aussi assortie d'un délai de grâce plus long (10 ans au lieu de 7).

⁶ COM(2002) 12 final du 17.01.2002.

**ANNEXE 1 A: AIDE MACROFINANCIÈRE ET AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE
AUX PAYS TIERS PAR DATE DE DECISION DU CONSEIL**

État des décaissements effectifs à la fin de décembre 2001 (en millions d'euros)

<u>Pays</u>	<u>Autorisations</u>			<u>Décaissements</u>			<u>Non versés</u>
	<u>Dates des</u> <u>décisions du Conseil</u>	<u>Références des</u> <u>décisions du Conseil</u>	<u>Montant</u> <u>maximum</u>	<u>Dates des</u> <u>décaissements</u>	<u>Montant des</u> <u>décaissements</u>	<u>Totaux</u>	
Hongrie I (Prêt d'ajustement structurel)	22.02.90	90/83/CE	870	avr-90 févr-91	350 260	610	260 (suspendu)
République fédérative tchèque et slovaque (Prêt au titre de la balance des paiements)	25.02.91	91/106/CE	375	mars-91 mars-92	185 190	375	
Hongrie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	24.06.91	91/310/CE	180	août-91 janv-93	100 80	180	
Bulgarie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	24.06.91	91/311/CE	290	août-91 mars-92	150 140	290	
Roumanie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.91	91/384/CE	375	janv-92 avr-92	190 185	375	
Israël (1) (Prêt bonifié d'ajustement structurel)	22.07.91	91/408/CE	187,5	mars-92	187,5	187,5	
Algérie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	23.09.91	91/510/CE	400	janv-92 août-94	250 150	400	
Albania I (Don au titre de la balance des paiements)	28.09.92	92/482/CE	70	déc-92 août-93	35 35	70	
Bulgarie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	19.10.92	92/511/CE	110	déc-94 août-96	70 40	110	
Pays baltes (Prêts au titre de la balance des paiements) dont:	23.11.92	92/542/CE	220			135	85 (suspendu)
Estonie			(40)	mars-93	20	(20)	(20)
Lettonie			(80)	mars-93	40	(40)	(40)
Lituanie			(100)	juil-93 août-95	50 25	(75)	(25)
Roumanie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	27.11.92	92/551/CE	80	févr-93	80	80	
Moldavie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	13.06.94	94/346/CE	45	déc-94 août-95	25 20	45	
Roumanie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	20.06.94	94/369/CE	125	nov-95 sept-97 déc-97	55 40 30	125	
Albania II (Don au titre de la balance des paiements)	28.11.94	94/773/CE	35	juin-95 oct-96	15 20	35	
Algérie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/938/CE	200	nov-95	100	100	100 (suspendu)
Slovaquie (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/939/CE	130			Annulé (juil-96)	130 Annulé
Ukraine I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/940/CE	85	déc-95	85	85	
Belarus (Prêt au titre de la balance des paiements)	10.04.95	95/132/CE	55	déc-95	30	30	25 (suspendu)
Ukraine II (Prêt au titre de la balance des paiements)	23.10.95	95/442/CE	200	août-96 oct-96 sept-97	50 50 100	200	
Moldavie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	25.03.96	96/242/CE	15	déc-96	15	15	
ARYM I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.97	97/471/CE	40	sept-97 févr-98	25 15	40	

Bulgarie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.97	97/472/CE	250	févr-98 déc-98	125 125	250	
Arménie, Géorgie et Tadjikistan (2) (Prêts et dons au titre de l'ajustement structurel) dont:	17.11.97 28.3.00	97/787/CE modifiée par 00/244/CE	375			254,5	120,5
Arménie			(58)	déc-98 (prêt) déc-98 (don) déc-99 (don) févr-02 (don)	28 8 4 5,5	(45,5)	(12,5)
Géorgie			(175)	juil-98 (prêt) août-98 (don) sept-99 (don) déc-01 (don)	110 10 9 6	(135)	(40)
Tadjikistan			(95)	mars-01 (prêt) mars-01 (don) déc-01 (don)	60 7 7	(74)	(21)
Ukraine III (Prêt au titre de la balance des paiements)	15.10.98	98/592/CE	150	juil-99	58	58	92
Albanie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.04.99	99/282/CE	20				20
Bosnie I (3) (Prêt et don au titre de la balance des paiements)	10.05.99 10.12.01	99/325/CE modifiée par 01/899/CE	60	déc-99 (don) déc-99 (prêt) déc-00 (don) déc-00 (prêt) déc-01 (don)	15 10 10 10 15	60	
Bulgarie IV (Prêt au titre de la balance des paiements)	08.11.99	99/731/CE	100	déc-99 sept-00	40 60	100	
ARYM II (4) (Prêt et dons au titre de la balance des paiements)	08.11.99 10.12.01	99/733/CE modifiée par 01/900/CE	80 18	déc-00 (don) déc-00 (prêt) déc-01 (prêt) déc-01 (don)	20 10 12 10	52	28 18
Roumanie IV (Prêt au titre de la balance des paiements)	08.11.99	99/732/CE	200	juin-00	100	100	100
Kosovo I (5) (Soutien budgétaire sous forme de don)	19.02.00	00/140/CE	35	mars-00 août-00	20 15	20 15	
Monténégro (5) (Soutien budgétaire sous forme de don)	22.05.00	00/355/CE	20	août-00 déc-00	7 13	20	
Moldavie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	10.07.00	00/452/CE	15				15
Kosovo II (3) (Soutien budgétaire sous forme de don)	27.06.01	01/511/CE	30	sept-01	15	15	15
RFY I (4) (Prêts et dons au titre de la balance des paiements)	16.07.01 10.12.01	01/549/CE modifiée par 01/901/CE	345	oct-01 oct-01 janv-02	225 35 40	300	45
TOTAL			5786			4732	1053,5

- (1) L'aide à Israël comprend un prêt de 160 millions d'euros et des bonifications d'intérêt plafonnées à 27,5 millions d'euros.
(2) Assistance financière exceptionnelle, composé de prêts plafonnés à 225 millions d'euros et de dons plafonnés à 120 millions d'euros.
(3) Comprend un prêt plafonné à 20 millions d'euros et des dons plafonnés à 40 millions d'euros.
(4) Comprend un prêt jusqu'à concurrence de 50 millions d'euros et des dons d'un montant maximum de 48 millions d'euros..
(5) Assistance financière exceptionnelle.

**ANNEXE 1 B: AIDE MACROFINANCIÈRE ET AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE
AUX PAYS TIERS PAR REGION**

État des décaissements effectifs à la fin de décembre 2001 (en millions d'euros)

Etat des décaissements effectués à la fin de décembre 2001 (en millions d'euros)							
Autorisations				Décaissements			
<u>Pays</u>	<u>Date des</u> <u>décisions du Conseil</u>	<u>Références des</u> <u>décisions du Conseil</u>	<u>Montant</u> <u>maximum</u>	<u>Dates des</u> <u>décaissements</u>	<u>Montant des</u> <u>décaissements</u>	<u>Totaux</u>	<u>Non versés</u>
<u>A. Candidats à l'adhésion à l'UE</u>							
Pays baltes (Prêts au titre de la balance des paiements) dont :	23.11.92	92/542/CE	220			135	85 (suspendu)
Estonie			(40)	mars-93	20	(20)	(20)
Lettonie			(80)	mars-93	40	(40)	(40)
Lituanie			(100)	juil-93 août-95	50 25	(75)	(25)
Bulgarie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	24.06.91	91/311/CE	290	août-91 mars-92	150 140	290	
Bulgarie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	19.10.92	92/511/CE	110	déc-94 août-96	70 40	110	
Bulgarie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.97	97/472/CE	250	févr-98 déc-98	125 125	250	
Bulgarie IV (Prêt au titre de la balance des paiements)	08.11.99	99/731/CE	100	déc-99 sept-00	40 60	100	
République fédérative tchèque et slovaque (Prêt au titre de la balance des paiements)	25.02.91	91/106/CE	375	mars-91 mars-92	185 190	375	
Hongrie I (Prêt d'ajustement structurel)	22.02.90	90/83/CE	870	avr-90 févr-91	350 260	610	260 (suspendu)
Hongrie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	24.06.91	91/310/CE	180	août-91 janv-93	100 80	180	
Roumanie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.91	91/384/CE	375	janv-92 avr-92	190 185	375	
Roumanie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	27.11.92	92/551/CE	80	févr-93	80	80	
Roumanie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	20.06.94	94/369/CE	125	nov-95 sept-97 déc-97	55 40 30	125	
Roumanie IV (Prêt au titre de la balance des paiements)	08.11.99	99/732/CE	200	juin-00	100	100	100
Slovaquie (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/939/CE	130			Annulé (juil-96)	130 Annulé
TOTAL A			3305			2730	575

B. Balkans occidentaux

Albanie I (Don au titre de la balance des paiements)	28.09.92	92/482/CE	70	déc-92 août-93	35 35	70	
Albanie II (Don au titre de la balance des paiements)	28.11.94	94/773/CE	35	juin-95 oct-96	15 20	35	
Albanie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.04.99	99/282/CE	20				20 (suspendu)
Bosnie I (1) (Prêt et don au titre de la balance des paiements)	10.05.99 modifiée par 10.12.01	99/325/CE 01/899/CE	60	déc-99 (don) déc-99 (prêt) déc-00 (don) déc-00 (prêt) déc-01 (don)	15 10 10 10 15	60	
ARYM I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.07.97	97/471/CE	40	sept-97 févr-98	25 15	40	
ARYM II (2) (Prêt et don au titre de la balance des paiements)	08.11.99 modifiée par 10.12.2001	99/733/CE 01/900/CE	80 18	déc-00 (don) déc-00 (prêt) déc-01 (prêt) déc-01 (don)	20 10 12 10	52	28 18
Kosovo I (3) (Soutien budgétaire sous forme de don)	19.02.00	00/140/CE	35	mars-00 août-00	20 15	20 15	
Kosovo II (3) (Soutien budgétaire sous forme de don)	27.06.01	01/511/CE	30	sept-01	15	15	15
Monténégro (3) (Soutien budgétaire sous forme de don)	22.05.00	00/355/CE	20	août-00 déc-00	7 13	20	
RFY I (4) (Prêt et don au titre de la balance des paiements)	16.07.01 modifiée par 10.12.2001	01/549/CE 01/901/CE	345	oct-01 (don) oct-01 (prêt) janv-02 (don)	35 225 40	300	45
TOTAL B			753			627	126

C. Nouveaux États indépendants (NEI)

Arménie, Géorgie et Tadjikistan (4) (Prêts et dons au titre de l'ajustement structurel) dont	17.11.97 modifiée par 28.3.00	97/787/CE 00/244/CE	375			254,5	120,5
Arménie			(58)	déc-98 (prêt) déc-98 (don) déc-99 (don) févr-02 (don)	28 8 4 5,5	(45,5)	(12,5)
Géorgie			(175)	juil-98 (prêt) août-98 (don) sept-99 (don) déc-01 (don)	110 10 9 6	(135)	(40)
Tadjikistan			(95)	mars-01 (prêt) mars-01 (don) déc-01 (don)	60 7 7	(74)	(21)
Belarus (Prêt au titre de la balance des paiements)	10.04.95	95/132/CE	55	déc-95	30	30	25 (suspendu)
Moldavie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	13.06.94	94/346/CE	45	déc-94 août-95	25 20	45	
Moldavie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	25.03.96	96/242/CE	15	déc-96	15	15	
Moldavie III (Prêt au titre de la balance des paiements)	10.07.00	00/452/CE	15				15
Ukraine I (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/940/CE	85	déc-95	85	85	
Ukraine II (Prêt au titre de la balance des paiements)	23.10.95	95/442/CE	200	août-96 oct-96 sept-97	50 50 100	200	
Ukraine III (Prêt au titre de la balance des paiements)	15.10.98	98/592/CE	150	juil-99	58	58	92 (suspendu)
TOTAL C			940			687,5	252,5

D. Pays méditerranéens

Israël (5) (Prêt bonifié à l'ajustement structurel)	22.07.91	91/408/CE	187,5	mars-92	187,5	187,5	
Algérie I (Prêt au titre de la balance des paiements)	23.09.91	91/510/CE	400	janv-92 août-94	250 150	400	
Algérie II (Prêt au titre de la balance des paiements)	22.12.94	94/938/CE	200	nov-95	100	100	100 (suspendu)
TOTAL D			787,5			687,5	100
TOTAL A+B+C+D			5786			4732	1054

(1) Comprend un prêt de 20 millions d'euros et des dons de 40 millions d'euros.

(2) Comprend un prêt jusqu'à concurrence de 50 millions d'euros et des dons d'un montant maximum de 48 millions d'euros.

(3) Assistance financière exceptionnelle

(4) Assistance financière exceptionnelle, qui comprend des prêts d'un montant maximal de 225 millions d'euros et des dons pour un montant maximal de 120 millions d'euros.

(5) L'aide à Israël comprend un prêt de 160 millions d'euros et des bonifications d'intérêt jusqu'à concurrence de 27,5 millions d'euros..

**Annexe 2: Aide à la balance des paiements fournie aux bénéficiaires
d'une aide macrofinancière de l'UE, par contributeur, 1999-2001(1)**

2.A. En millions d'USD

	1990	1991	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
IFI	419	5607	1564	4086	1877	250	732	2800	1751	36	530
FMI	219	4177	909	3206	1477	195	584	2200	1009	12	250
Banque mondiale	200	1430	655	880	400	55	148	600	742	24	155
Donateurs bilatéraux	1618	5600	708	11202	3885	67	582	336	872	238	3421
UE (2)	1108	2190	423	855	330	19	329	168	556	189	359
Autres donateurs bilatéraux (3)	511	1406	285	702	150	10	73		264	49	92
dont											
États-Unis		35		100		10	15		75	13	22
Japon	200	850	120	350	150		54		22	7	
Allègement de la dette		2004		9645	3405	38	180		52		2970
Club de Paris		554		4920					52		2970
Club de Londres				4380							
Autres (4)		1450		345	3405	38	180				

2.B. En pourcentage des engagements totaux, allègement de la dette inclus

	1990	1991	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
IFI	21	50	69	27	33	79	56	94	67	13	14
FMI	11	37	40	21	26	62	44	74	38	4	7
Banque mondiale	10	13	29	6	7	17	11	20	28	9	4
Donateurs bilatéraux	79	50	31	73	67	21	44	6	33	87	89
UE (2)	54	20	19	6	6	6	25	6	21	69	9
Autres donateurs bilatéraux (3)	25	13	13	5	3	3	5		10	18	2
dont											
États-Unis		0		1		3	1		3	5	1
Japon	10	8	5	2	3		4		1	3	
Allègement de la dette		18		63	59	12	14		2		78
Club de Paris		5		32					2		78
Club de Londres				29							
Autres (4)		13		2	59	12	14				

2.C. En pourcentage des engagements totaux, allègement de la dette exclus

	1990	1991	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
IFI	21	61	69	72	80	90	65	92	68	13	47
FMI	11	45	40	57	63	70	52	59	39	4	29
Banque mondiale	10	16	29	16	17	20	13	33	29	9	18
Donateurs bilatéraux	79	39	31	28	20	10	35	8	32	87	53
UE (2)	54	24	19	15	14	7	29	8	21	69	42
Autres donateurs bilatéraux (3)	25	15	13	12	6	4	7		10	18	11
dont											
États-Unis		0		2		4	1		3	5	3
Japon	10	9	5	6	6		5		1	3	

- (1) Sur la base des décisions du Conseil pour les opérations de l'UE.
Aucune opération n'a été décidée en 1993.
- (2) Aide macrofinancière de l'UE.
- (3) Y compris les États membres de l'UE.

**Annexe 2.1: Aide à la balance des paiements accordée aux bénéficiaires
d'une aide macrofinancière de l'UE, par contributeur, 2000-2001a)
(en millions d'USD et en pourcentage des engagements et décaissements totaux)**

Aide à la balance des paiements 2000

	<u>Total</u>				<u>Kosovo</u>				<u>Moldavie</u>			
	<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>		<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>		<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>	
	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%
IFI	36	13	36	13	5	6	5	6	31	57	31	76
FMI	12	4	12	4					12	22	12	29
BM (liée à la politique menée)	24	9	24	9	5	6	5	6	19	35	19	47
Donateurs bilatéraux	238	87	120	44	81	94	78	94	24	43	10	24
UE	189	69	74	27	42	49	42	50	14	25		
États-Unis	13	5	13	5	13	15	13	16				
Japon	7	3	7	3	7	8	7	8				
Autres donateurs bilatéraux	29	11	26	9	19	22	16	19	10	18	10	24
Allègement de la dette												
Club de Londres												
Club de Paris												
Autres												
Total	275	100	156	57	86	100	83	100	55	100	41	100

	<u>Monténégro</u>				<u>Tadjikistan</u>			
	<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>		<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>	
	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%
IFI								
FMI								
BM (liée à la politique menée)								
Donateurs bilatéraux	32	100	32	100	102	100		
UE	32	100	32	100	102	100		
États-Unis								
Japon								
Autres donateurs bilatéraux								
Allègement de la dette								
Club de Londres								
Club de Paris								
Autres								
Total	32	100	32	100	102	100		

Aide à la balance des paiements 2001

	<u>Total</u>				<u>Kosovo</u>				<u>République fédérale de Yougoslavie</u>			
	<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>		<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>		<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>	
	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%
IFI	530	14	137	30	15	18	12	20	390	10	125	31
FMI	250	7	125	27					250	7	125	31
BM (liée à la politique menée)	155	4	12	3	15	18	12	20	140	4		
Donateurs bilatéraux	3421	89	325	70	70	82	47	80	3350	90	278	69
UE	359	9	269	58	49	57	35	60	310	8	234	58
États-Unis	22	1	20	4	10	12	10	17	12	0	10	2
Japon												
Autres donateurs bilatéraux	70	2	36	8	12	14	2	3	59	2	34	8
Allègement de la dette	2970	78							2970	79		
Club de Londres												
Club de Paris	2970	78							2970	79		
Autres												
Total	3826	103	462	100	85	100	59	100	3740	100	403	100
ARYM												
	<u>Engagements</u>		<u>Décaissements</u>									
	Mio d'USD	%	Mio d'USD	%								
IFI	34	36	2	100								
FMI	34	36	2	100								
BM (liée à la politique menée)												
Donateurs bilatéraux	61	64										
UE	16	17										
États-Unis												
Japon												
Autres donateurs bilatéraux												
Allègement de la dette	45	47										
Club de Londres												
Club de Paris	45	47										
Autres												
Total	95	100	2	100								

a) Les décaissements sont indiqués sous l'année où ont eu lieu les engagements correspondants.

ANNEXE 3: Sélection d'indicateurs économiques

	1998	1999	2000	2001	
				Programme (1)	Estimations
PIB à prix constants	(variation en %)				
Albanie	8,0	7,3	7,8	7,3	6,5
Arménie	7,2	3,3	6,0	6,5	9,6
Bosnie-et-Herzégovine	10,0	10,0	5,0	8,0	5,5
RFY	2,5	-15,7	6,7	5,0	5,5
ARYM	2,9	2,7	4,6	6,0	-4,6
Géorgie	2,9	2,9	1,9	3,9	4,5
Kosovo	-	-	-	-	10,0
Moldavie	-6,5	-3,4	1,9	5,0	6,1
Roumanie	-4,8	-1,2	1,8	4,5	5,3
Tadjikistan	5,3	3,7	8,3	5,0	10,3
Ukraine	-1,9	-0,4	4,5	4,0	7,0
Prix à la consommation (en fin d'année)	(variation en %)				
Albanie	8,7	-1,0	4,2	3,0	3,5
Arménie	-1,3	2,0	0,4	3,5	2,9
Bosnie-et-Herzégovine					
Fédération	5,0	-1,0	2,0	4,0	2,0
Republika Srpska	14,0	14,0	15,0	9,0	7,0
RFY	44,0	50,0	115,0	35,0	40,0
ARYM	-2,4	2,6	4,9	1,2	5,3
Géorgie	10,7	10,9	4,6	4,9	3,4
Kosovo	-	-	-	-	7,9
Moldavie	18,2	43,8	18,4	10,0	6,4
Roumanie	40,6	57,8	40,7	29,0	30,3
Tadjikistan	2,7	31,3	61,0	13,6	11,5
Ukraine	22,0	19,1	27,0	13,2	6,1
Solde budgétaire	(en % du PIB)				
Albanie	-10,4	-11,4	-9,1	-9,2	-9,0
Arménie *	-4,8	-5,5	-4,0	-4,0	-4,8
Bosnie-et-Herzégovine					
Fédération	-1,8	-1,3	-2,3	-1,7	n.a.
Republika Srpska	-5,1	-5,2	-2,9	-3,2	n.a.
RFY	n.a.	n.a.	-0,9	-6,1	-2,4
ARYM	-1,7	0,0	2,2	-1,2	-6,7
Géorgie *	-4,9	-5,0	-2,6	-1,4	-2,0
Kosovo	-	-	-7,3	-4,9	1,0
Moldavie	-8,6	-2,6	-1,5	-1,5	-1,1
Roumanie	-5,4	-3,6	-4,0	-3,5	-3,3
Tadjikistan	-3,8	-3,1	0,2	-0,5	-0,1
Ukraine	-3,5	-2,4	-1,5	-3,0	-1,5
Solde courant	(en % du PIB)				
Albanie	-6,1	-7,3	-7,0	-7,5	-7,4
Arménie **	-27,3	-25,0	-19,8	-18,9	-16,0
Bosnie-et-Herzégovine	-18,9	-21,4	-20,9	-20,4	-17,2
RFY	-5,5	-7,5	-7,6	14,6	10,7
ARYM	-9,6	-5,9	-8,5	-8,2	-10,6
Géorgie **	-17,2	-14,9	-13,7	-9,7	-9,5
Kosovo	-	-	-	-	-
Moldavie	-16,7	-2,6	-10,1	-7,9	-5,7
Roumanie	-7,0	-4,1	-3,7	-6,0	-5,9
Tadjikistan	-9,3	-3,4	-3,9	-6,7	-7,2
Ukraine	-3,1	2,7	4,0	2,1	3,0

Réserves de change officielles (en fin d'année)	(en mois d'importations)				
Albanie	3,7	3,8	4,3	4,5	4,7
Arménie	3,6	3,7	3,5	3,7	3,5
Bosnie-et-Herzégovine	0,8	2,2	2,5	2,5	3,6
RFY	n.a.	1,1	1,3	1,5	2,4
ARYM	2,0	3,0	3,5	3,6	6,0
Géorgie	1,0	1,3	1,0	1,2	1,2
Kosovo	-	-	-	-	-
Moldavie	1,4	2,9	2,7	3,1	2,6
Roumanie	2,2	2,6	2,9	3,0	3,5
Tadjikistan	1,5	1,7	1,9	2,5	2,2
Ukraine	0,6	0,8	0,8	1,0	2,0

(1) Objectifs fixés dans les programmes du FMI, le cas échéant.

* Sur la base des règlements effectifs.

** À l'exclusion des transferts officiels.

Sources: Administrations nationales et FMI